

Stratégie Climat-Air-Énergie



Table des matières

Préambule	5
Éléments de diagnostic Climat Air Énergie pour la ville de Granville	6
Consommation d'électricité	6
Production d'électricité et indépendance énergétique	7
Émissions de gaz à effet de serre	8
Qualité de l'air à Granville Terre et Mer	9
Sommaire de la stratégie	10
Stratégie	11
Axe 1 : Énergie	11
Axe 2 : Mobilité	12
Axe 3 : Promouvoir la biodiversité, la sobriété et développer la végétalisation	13
Axe 4 : Coopérer, former et informer	13
Axe 5 : Air, eau et santé environnementale	14
Programme d'actions	16
Organisation interne	17
Fiche action 1 : Réaliser un plan de déplacement des agents et des élus	18
Fiche action 2 : Optimiser la flotte de véhicules	19
Fiche action 3 : Former tous les élus sur les enjeux climat-air-énergie	20
Fiche action 4 : Sensibiliser les agents en lien avec leur poste de travail	21
Fiche action 5 : Sensibiliser les agents et les élus pour maîtriser leur empreinte numérique	22
Fiche action 6 : Identifier les projets très favorables ou défavorables au climat dans le budget de la ville	23
Fiche action 7 : Rapprocher le service commande publique et le magasin afin d'avoir une vision globale des achats publics	24
Formalisation des démarches de transition écologique	25
Fiche action 8 : Disposer d'une stratégie climat air énergie et d'un diagnostic simplifié	26
Fiche action 9 : Suivre et évaluer la démarche Climat-Air-Énergie	27
Fiche action 10 : Définir et mettre en œuvre une stratégie partenariale avec GTM sur la transition écologique	28
Fiche action 11 : Formaliser la gestion différenciée des espaces verts communaux	29
Communication et événementiel	30
Fiche action 12 : Étoffer le volet énergie-climat des événements existants	31
Fiche action 13 : Améliorer l'éco-exemplarité de nos événements et communiquer	32
Fiche action 14 : Créer un budget participatif avec un focus sur les enjeux climat	33
Fiche action 15 : Aller vers les habitants du territoire	34

Fiche action 16 : Organiser des défis sur les écogestes dans les bâtiments de la ville	35
Fiche action 17 : Engager des échanges autour de la transition avec les 28 villes partenaires européennes.....	36
Fiche action 18 : Entretien/renforcer les liens de la ville avec les associations environnementales	37
Sensibilisation des acteurs et des habitants.....	38
Fiche action 19 : Informer les agents des politiques et services de transition écologique de la ville et de la communauté de communes.....	39
Fiche action 20 : Sensibiliser les acteurs concernés à la qualité de l'air dans les établissements recevant du public.....	40
Fiche action 21 : Signer la charte des villes et territoires sans perturbateurs endocriniens	41
Fiche action 22 : Sensibiliser à la préservation de la ressource en eau	42
Fiche action 23 : Amplifier la sensibilisation des scolaires aux enjeux énergie-climat	43
Fiche action 24 : Concevoir une campagne de communication innovante pour toucher les 11-25 ans	44
Fiche action 25 : Développer et entretenir la dynamique autour du permis de végétaliser	45
Fiche action 26 : Mettre en place une charte de l'arbre.....	46
Fiche action 27 : Mettre en place un atlas de la biodiversité communale	47
Fiche action 28 : Sensibiliser au tri sélectif, au compostage et à la pollution des mégots	48
Mobilité.....	49
Fiche action 29 : Pérenniser l'aide à l'achat vélo	50
Fiche action 30 : Mettre en œuvre le plan vélo	51
Fiche action 31 : Accompagner l'écomobilité scolaire	52
Fiche action 32 : Mettre en œuvre une sectorisation des tarifs du stationnement payant	53
Fiche action 33 : Réaliser un schéma directeur de la mobilité piétonne	54
Fiche action 34 : Mener une réflexion sur la mise en œuvre d'un nouveau type de livraison via une plateforme en direction du cœur de ville	55
Fiche action 35 : Travailler avec les acteurs portuaires pour décarboner le transport maritime et réduire la consommation énergétique des ports.....	56
Sobriété énergétique et énergies renouvelables.....	57
Fiche action 36 : Mettre en œuvre le plan d'action bâtiment	58
Fiche action 37 : Optimiser l'extinction nocturne de l'éclairage public.....	59
Fiche action 38 : Soutenir le projet photovoltaïque sur Chausey	60
Fiche action 39 : Communiquer et mobiliser autour des projets photovoltaïques en toiture et sur l'autoconsommation collective	61
Fiche action 40 : Réaliser une étude pour un réseau de chaleur à Granville avec le SDEM	62
Fiche action 41 : Développer la récupération de chaleur sur les eaux usées et la valorisation des boues	63

Fiche action 42 : Installer des trackers solaires sur les installations des syndicats d'eau.....	64
Fiche action 43 : Solliciter la labellisation « Écoquartier » pour la zone d'aménagement concerté de la Clémentière	65
Fiche action 44 : Sensibiliser les usagers des bâtiments de la ville à la bonne utilisation des bâtiments et aux écogestes.....	66
Fiche action 45 : Informer, communiquer sur les règles de l'éclairage des vitrines la nuit	67
Annexe – Compléments et données chiffrées du diagnostic climat air énergie.....	68
Structure du parc de logements, production et consommation d'électricité pour l'année 2021	68
Consommation de gaz de Granville pour l'année 2020	72
Émissions de gaz à effet de serre à l'échelle de Granville Terre et Mer en 2015	73
Qualité de l'air à Granville Terre et Mer, données 2021.....	73

Préambule

L'Europe, à travers son « Pacte vert pour l'Europe », et la France, à travers sa « Stratégie Nationale Bas-Carbone », ont pour objectifs de devenir des territoires neutres en carbone à l'horizon 2050, résilients face au changement climatique et solidaires. Les collectivités territoriales sont un rouage essentiel dans la bonne atteinte de ces objectifs en élaborant des stratégies Climat-Air-Énergie adaptées aux contextes locaux.

Dans ce cadre, la Ville de Granville, a adopté, en 2014, son premier agenda 21. Depuis, la collectivité est engagée dans une démarche de transition écologique, au niveau de son territoire mais aussi au sein de sa Communauté de Communes, Granville Terre et Mer (GTM).

Inscrites depuis 2020 dans une démarche de labellisation « Territoire engagé pour la transition écologique » (ex Cit'ergie), c'est l'occasion pour GTM de finaliser son PCAET (Plan Climat Air Énergie Territorial) et pour la ville de Granville de définir, en 2022, sa stratégie Climat Air Énergie.

Cette démarche permettra de mettre en œuvre, dès 2023, un plan d'action, qui définira les lignes directrices de la collectivité en faveur de la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES).

Objectifs :

- Réduction de **55%** des émissions de **GES** par rapport à 1990
- L'atteinte de la **neutralité carbone** en 2050.

Cette stratégie est définie autour de 5 axes majeurs :

- **Axe 1** : Énergie
- **Axe 2** : Mobilité
- **Axe 3** : Promouvoir la biodiversité, la sobriété et développer la végétalisation
- **Axe 4** : Coopérer, former et informer
- **Axe 5** : Air, eau et santé environnementale

Éléments de diagnostic Climat Air Énergie pour la ville de Granville

Avant de lancer un plan d'action, il est nécessaire de savoir d'où l'on part. Pour ce faire nous avons récolté l'ensemble des éléments de diagnostic inerrants aux différentes problématiques définies dans cette stratégie.

L'ensemble des graphiques et des chiffres avancés, ainsi que leurs sources sont disponibles en annexe à la fin de ce document.

Consommation d'électricité

La répartition par secteurs d'activité des sites raccordés au réseau électrique de la ville de Granville est à l'image de celle de la région. 86% des points de livraison sont affectés au résidentiel. Voici ce qui ressort de l'analyse des données de consommation sectorielles fournis par ENEDIS pour l'année 2021 :

- Le résidentiel : **86%** des sites raccordés pour **40%** de la consommation, soit **38,5 GWh**
- Le tertiaire : **13%** des sites raccordés pour **36%** de la consommation, soit **35,5 GWh**
- L'industrie : **0,8%** des sites raccordés pour **24%** de la consommation, soit **24 GWh**

Au vu des résultats, il sera nécessaire d'élaborer une stratégie en fonction des secteurs d'activités.

Le secteur de l'industrie est à privilégier pour la mise en place d'actions d'efficacité et de sobriété, car il compte peu d'interlocuteurs pour un volume de consommation conséquent.

Le secteur tertiaire, pourra quant à lui s'appuyer sur le décret, dit « décret tertiaire », qui oblige les bâtiments de plus de 1 000 m² de surface de plancher à élaborer une stratégie d'économie d'énergie d'ici à 2050.

Le secteur résidentiel est quant à lui le plus gros volume et de surcroît le plus gros consommateur : nécessitera la mise en place d'action dédiées.

Globalement la consommation d'électricité sur la ville de Granville a une tendance à la hausse et ce depuis 2011. Cette évolution se découpe en trois phases :

- De 2011 à 2018 : augmentation constante, principalement portée par le secteur industriel.
- De 2018 à 2020 : la consommation est stable.
- De 2020 à 2021 : augmentation, encore portée par le secteur industriel.

La situation géographique de Granville et les activités économiques qui s'y sont développées entraînent une grande disparité dans la consommation électrique en fonction de la saisonnalité. Les données analysées précédemment ne tiennent pas compte de ce facteur qui peut être impactant. En effet, le secteur résidentiel est fortement affecté par le fait que seuls 75% des résidences du parc de logement Granvillais sont des résidences principales. L'activité économique étant orientée vers la saison estivale, il est admis que l'hiver les résidences secondaires consomment peu. De plus, seuls 32% des logements du parc de logement sont chauffés à l'électricité.

Production d'électricité et indépendance énergétique

Le ratio production/consommation d'électricité à Granville est très faible comparativement aux chiffres de la région et il en est de même pour GTM. Les chiffres sont respectivement :

- 0,3% pour Granville
- 1% pour GTM
- 13,6% pour la région

Cette faible proportion rend le territoire dépendant de ses voisins d'un point de vue énergétique.

Bien qu'il y ait un grand écart entre les territoires, la source principale de production d'électricité renouvelable est portée par le photovoltaïque (PV), 100% pour la ville et 98,2% pour la région.

Cela représente sur la ville de Granville :

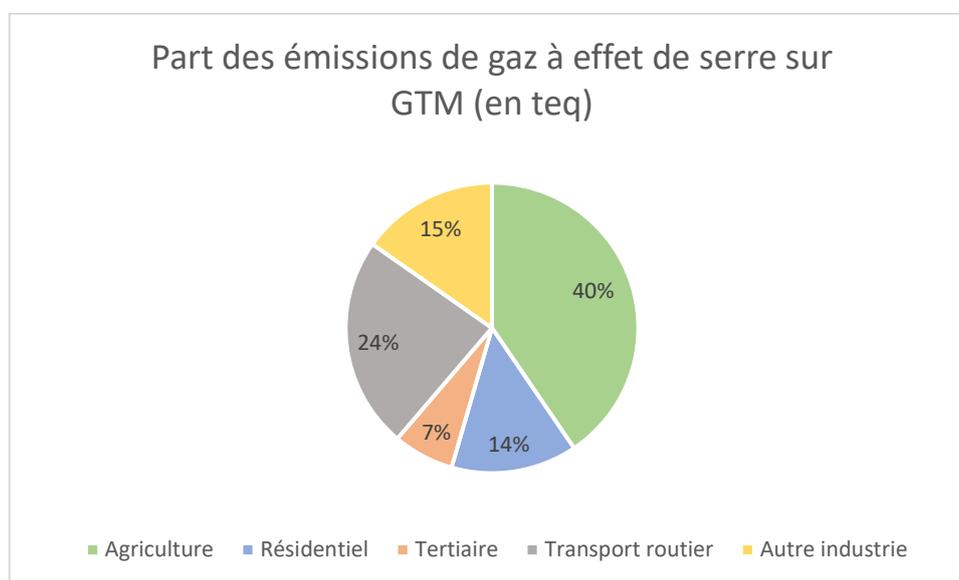
- **39** installations
- **326 MWh** de production annuelle

Il est à noter qu'une très grande partie de la ville est classée au titre des bâtiments historiques ce qui limite fortement la mise en œuvre de telles installations. Pour pallier cette contrainte, il va être nécessaire de s'orienter vers un nombre limité d'installations mais de fortes puissances.

La situation géographique de Granville empêche tout développement de projet éolien, du fait du périmètre d'exclusion lié à la classification du Mont-Saint Michel au patrimoine mondial de l'UNESCO. Pourtant, le gisement éolien dans le granvillais est important.

Émissions de gaz à effet de serre

Selon les dernières données de l'Observatoire Régional Énergie Climat Air de Normandie (ORECAN), datant de 2015, les émissions de GES sur le territoire de GTM sont réparties comme présentés sur le graphique ci-dessous :



Données de l'observatoire ORECAN en ligne : <http://www.orecan.fr/>

Le secteur le plus impactant sur le territoire de GTM est l'agriculture, qui représente à lui seul 40% des émissions de GES. Ceci n'est pas représentatif des émissions sur la ville où l'activité agricole est moins représentée.

Le deuxième poste d'émission, le transport routier, a un impact fort sur le territoire de la ville en étant un point important de polarisation des flux routiers à l'échelle de l'intercommunalité. Il sera nécessaire de mettre en œuvre des infrastructures pour développer les mobilités douces et le transport en commun, afin de diminuer les flux sur le territoire. Les questions du transport et de la mobilité sont donc un des enjeux majeurs pour réduire les émissions granvillaises de GES.

Concernant les autres secteurs d'activités, industrie et résidentiel, les mesures en faveur de la réduction de la consommation énergétique répondront en grande partie aux solutions de réduction des émissions de GES.

Qualité de l'air à Granville Terre et Mer

En ce qui concerne la qualité de l'air, les données existent seulement à l'échelle de Granville Terre et Mer. Les données sont issues des relevés ATMO NORMANDIE et visualisables sur le lien suivant <https://api.atmonormandie.fr/>.

Les premiers éléments qui en ressortent sont :

- Le territoire est particulièrement impacté par les pollutions aux particules fines, au benzène, au benzo(a)pyrène, au plomb et aux composés organiques volatils (COV) comparativement au reste de la région. Ces polluants proviennent en majorité des activités agricoles et de la combustion de divers produits (pétrole, bois, etc...)
- Le territoire est moins impacté par les pollutions aux oxydes d'azote, dioxyde de soufre, dioxyde de carbone, arsenic, cadmium et nickel comparativement au reste de la région. Ces polluants provenant majoritairement de l'industrie pétrolière et chimique : cela semble logique compte tenu de leur non-représentativité sur notre territoire.

Ces résultats sont en cohérence avec les activités économiques du territoire. Les leviers définis précédemment pour réduire les consommations énergétiques des différents secteurs auront un impact sur les polluants atmosphériques.

Bien qu'ici, il est fait référence à la pollution de l'air extérieur, il ne faut pas omettre la qualité de l'air intérieur des bâtiments. Concernant les bâtiments accueillants du public, la réglementation impose un contrôle régulier de la qualité de l'air intérieur et la mise en œuvre de solutions en cas de dépassement de seuil.

Sommaire de la stratégie

Axe 1 : Énergie

Objectif 1 : Mise en œuvre de la sobriété énergétique du parc bâti

Objectif 2 : Granville, ville productrice et consommatrice d'énergies renouvelables

Objectif 3 : Accompagner la lutte contre la précarité énergétique

Objectif 4 : Mieux gérer les éclairages publics et privés

Objectif 5 : Analyser le budget de la ville sous l'angle de la transition écologique

Objectif 6 : Poursuivre les efforts vers l'exemplarité énergétique des agents et des élus des services de la ville

Axe 2 : Mobilité

Objectif 1 : Réduire la place de la voiture en Ville

Objectif 2 : Renforcer l'attractivité des transports en communs

Objectif 3 : Développer la pratique du vélo

Objectif 4 : Décarboner la logistique urbaine du dernier kilomètre

Objectif 5 : Écrire et mettre en œuvre le Schéma Directeur Piéton

Axe 3 : Promouvoir la biodiversité, la sobriété et développer la végétalisation

Objectif 1 : Encourager la biodiversité en Ville et la végétalisation des espaces

Objectif 2 : Développer l'économie circulaire, réduire les déchets et agir sur l'alimentation

Axe 4 : Coopérer, former et informer

Objectif 1 : Les agents et élus acteurs de la réduction de l'impact climatique

Objectif 2 : Inciter les citoyens à adopter des comportements favorables au climat

Objectif 3 : Participer à la politique Climat-Air-Energie mise en œuvre par GTM

Objectif 4 : Participer à la réflexion Climat Air Energie des ports

Objectif 5 : Faire de Granville un acteur local, national et européen au service du Climat

Axe 5 : Air, eau et santé environnementale

Objectif 1 : Améliorer la surveillance de la qualité de l'air et accompagner les changements de pratiques

Objectif 2 : Réduire l'exposition des habitants au bruit

Objectif 3 : Mieux prendre en compte les enjeux de santé environnementale

Objectif 4 : Mieux gérer la ressource en eau

Stratégie

Axe 1 : Énergie

La consommation énergétique impacte fortement les émissions de GES que ce soit directement ou indirectement. En outre, l'épuisement proche d'un grand nombre de ressources naturelles et l'augmentation exponentielle de la demande énergétique nous conduisent, pour réussir notre transition énergétique, à nous appuyer sur 3 principes :

- La sobriété énergétique
- L'efficacité énergétique
- Le recours aux énergies renouvelables

Objectif 1 : Mise en œuvre de la sobriété énergétique du parc bâti

- Suivre la consommation énergétique du parc bâti via un bilan annuel
- Optimiser les consommations énergétiques des bâtiments
- Rénover thermiquement les bâtiments
- Sensibiliser et former les usagers des bâtiments à la sobriété

Objectif 2 : Granville, ville productrice et consommatrice d'énergies renouvelables

- Soutien à l'achat mutualisé d'énergies vertes
- Approvisionnement en énergies vertes des bâtiments communaux
- Développement de la production d'électricité photovoltaïque sur le territoire
- Soutien et recours au bois énergie
- Engager une réflexion sur la mise en place d'un réseau de chaleur

Objectif 3 : Accompagner la lutte contre la précarité énergétique

- Promotion du programme GTM Rénov' et de l'OPAH
- Accompagnement des ménages modestes dans le cadre de l'OPAH
- Faciliter la rénovation durable du parc social par les bailleurs sociaux

Objectif 4 : Mieux gérer les éclairages publics et privés

- Rénover l'ensemble des points lumineux du réseau
- Optimiser l'éclairage public
- Inciter à limiter les éclairages de vitrine hors activités
- Interdire les publicités lumineuses sur le territoire (RLPI)

Objectifs 5 : Analyser le budget de la ville sous l'angle de la transition écologique

- Analyser les dépenses de fonctionnement et d'investissement en fonction de leurs impacts sur l'atteinte des objectifs fixés
- Créer un Plan Pluriannuel de Fonctionnement (PPF) et le mettre en parallèle avec Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI)

Objectif 6 : Poursuivre les efforts vers l'exemplarité énergétique des agents et des élus des services de la ville

- Réduire les déplacements des agents en autosolisme pour leurs déplacements domicile travail et leurs déplacements professionnels
- Gérer l'empreinte numérique de la ville et y sensibiliser les agents
- Réaliser un plan de sobriété impliquant les agents

Axe 2 : Mobilité

Objectif 1 : Réduire la place de la voiture en ville

- Poursuivre la réflexion sur la place de la voiture en ville
- Maintenir une offre de stationnement payant progressive en cœur de ville (par zone)
- Mise en place progressive de « La ville à 30 km/h »
- Mise en place de parkings relais et de parkings de délestage saisonniers
- Piétonniser certaines rues sur des périodes définies dans l'année
- Accompagner GTM pour inciter au co-voiturage

Objectif 2 : Renforcer l'attractivité des transports en communs

- Contribuer à l'amélioration du réseau NEVA
- Contribuer à l'amélioration de la desserte SNCF de la ville
- Poursuivre les études pour créer un pôle d'échanges multimodal (PEM)

Objectif 3 : Développer la pratique du vélo et des mobilités actives

- Renforcer l'offre de stationnement pour les vélos
- Favoriser l'achat de vélo à destination des Granvillais, en particulier des plus modestes
- Améliorer les continuités cyclables
- Développer les zones de rencontre à 20 km/h
- Mettre en place une « Maison du vélo »

Objectif 4 : Décarboner la logistique urbaine du dernier kilomètre

- Réflexion à mener sur un nouveau type de livraison via une plateforme en direction du cœur de ville

Objectif 5 : Écrire et mettre en œuvre le Schéma Directeur Piéton

- Encourager la marche à pied pour la bonne santé des habitants et la protection de l'environnement et du climat
- Sécuriser les déplacements piétons
- Rendre l'espace public accessible à tous, y compris les plus fragiles PMR, personnes âgées, poussettes, etc.

Axe 3 : Promouvoir la biodiversité, la sobriété et développer la végétalisation

Objectif 1 : Encourager la biodiversité en ville et la végétalisation des espaces

- Continuer à arborer l'espace urbain
- Mettre en place une charte de l'arbre
- Mettre en place un atlas de la biodiversité
- Accélérer la dynamique du « permis de végétaliser »
- Poursuivre le développement des jardins partagés
- Mettre en œuvre une gestion différenciée des espaces verts
- Penser les nouveaux aménagements en protégeant et développant les trames verte, bleue et noire
- Végétaliser les places
- Favoriser la perméabilité des sols

Objectif 2 : Développer l'économie circulaire, réduire les déchets et agir sur l'alimentation

- Participer à la mise en œuvre de composteurs partagés avec GTM
- Accompagner la politique de réduction des déchets de GTM
- Supprimer l'usage du plastique à usage unique dans les structures municipales et les événements soutenus par la Ville
- Augmenter la part d'alimentation biologique dans la restauration collective
- Contribuer activement à la mise en œuvre du projet alimentaire territorial (PAT)

Axe 4 : Coopérer, former et informer

Objectif 1 : Les agents et élus acteurs de la réduction de l'impact climatique

- Former des agents et des élus à la prise en compte des enjeux climatiques
- Améliorer la gestion interne des déchets municipaux

Objectif 2 : Inciter les citoyens à adopter des comportements favorables au climat

- Aller vers les habitants du territoire pour les sensibiliser et les mobiliser pour la transition écologique
 - o Proposer aux Granvillais de relever des défis (famille à énergie positive, ...)
- Mettre en œuvre des budgets participatifs environnementaux
- Accompagner les usagers des bâtiments communaux vers des pratiques durables et responsables (déchets, matériel informatique, énergies)
- Accompagner les engagements de la culture durable et l'évènementiel éco-responsable
- Renforcer les liens de la Ville avec les associations environnementales
- Accompagner l'implication de la communauté éducative granvillaise

Objectif 3 : Participer à la politique Climat-Air-Énergie mise en œuvre par GTM

- Contribuer aux documents de planification (PLUi, PLH, plan de mobilité) avec une focale sur la « transition écologique »
- Contribuer activement à l'élaboration du PCAET
- Suivre les émissions de gaz à effet de serre sur le territoire
- Coopérer avec les territoires voisins sur les enjeux Climat-Air-Énergie

Objectif 4 : Participer à la réflexion Climat Air Énergie des ports de pêche et de plaisance (thalassothermie, gestion du froid, etc.)

Objectif 5 : Faire de Granville un acteur local, national et européen au service du Climat

- Soutenir et participer à des réseaux Climat-Air-Énergie régionaux, nationaux et européens
- Engager des échanges autour de la transition avec les 28 villes partenaires européennes

Axe 5 : Air, eau et santé environnementale

Objectif 1 : Améliorer la surveillance de la qualité de l'air et accompagner les changements de pratiques

- Analyser et prendre en compte les relevés ATMO (indicateur de la qualité de l'air calculé à partir des concentrations dans l'air de polluants réglementés)
- Promouvoir en continu les mobilités douces
- Sensibiliser les acteurs concernés à la qualité de l'air intérieur dans les établissements recevant du public

Objectif 2 : Réduire l'exposition des habitants au bruit

- Prendre en compte les éléments figurant dans le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE)
- Diminuer la place de la voiture en Ville
- Interpeler systématiquement les services de l'état lorsqu'une ICPE est source de nuisances sonores pour les citoyens
- Augmenter la part de zones calmes

Objectif 3 : Mieux prendre en compte les enjeux de santé environnementale

- Signer la charte des « Villes et territoires sans perturbateurs endocriniens »

Objectif 4 : Mieux gérer la ressource en eau

- Veiller à mieux économiser, utiliser et valoriser l'eau
- Accompagner les démarches engagées par le SMAAG et le SMPGA sur la gestion durable des eaux

Programme d'actions

Organisation interne

Fiche action 1 : Réaliser un plan de déplacement des agents et des élus

Objectif de la stratégie	1.6 Poursuivre les efforts vers l'exemplarité énergétique des agents et des élus des services de la ville	
Label CAE	4.1.2 Promouvoir la mobilité durable en interne au sein de la collectivité	
<p>Description de l'action</p> <p>Afin de limiter l'impact carbone des agents et des élus de GTM et de la ville de Granville tant dans leurs déplacements domicile-travail que dans leurs déplacements professionnels, il s'agira de réaliser un diagnostic des besoins mutualisé entre les deux collectivités, puis de rédiger un plan d'action qui pourra apporter des réponses spécifiques en fonction des situations des agents, en envisageant notamment la possibilité des déplacements vélo, du covoiturage, des transports en commun (aménagement des horaires, communication sur les transports existants), de l'amplification du télétravail avec des zones de coworking proches des lieux de vie des agents par exemple.</p> <p>Dans un premier temps, il s'agira de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser un questionnaire de remontée des besoins pour les trajets domicile travail et les déplacements professionnels - Réaliser une cartographie des trajets domicile travail des agents <p>Dans un second temps, faire l'analyse de ce questionnaire, et en tirer un plan d'action à mettre en œuvre</p> <p>Groupe de travail mobilisé : chargé de prévention, chargée de mission transition écologique, responsable du service mobilité, responsable SIG</p>		
<p>Date de mise en œuvre</p> <p>Elaboration du questionnaire fin 2022 Diagnostic début 2023 Plan d'action fin 2023</p>		
<p>Indicateurs de suivi</p> <ul style="list-style-type: none"> - Part/chiffage de déplacements domicile-travail en covoiturage, voiture individuelle seul ou mobilités actives ou transport en commun - Kilomètres évités par le télétravail et par des réunions en visio - Part/chiffage des déplacements professionnels en voiture individuelle thermique, voiture électrique, covoiturage (thermique ou électrique), mobilité active, transports en commun. 		<p>Financement</p> <p>Financement du plan d'action à prévoir au budget 2024</p>

Fiche action 2 : Optimiser la flotte de véhicules

Objectif de la stratégie	1.6 Poursuivre les efforts vers l'exemplarité énergétique des agents et des élus des services de la ville	
Label CAE	4.1.2 Promouvoir la mobilité durable en interne au sein de la collectivité	
<p>Contexte de l'action</p> <p>L'optimisation de la flotte de véhicules de la collectivité et son adaptation aux besoins des agents est un enjeu important de sobriété à la fois sur les matériaux, la consommation de carburant et les finances. En effet, l'acquisition de véhicules dits « propres » n'est vertueuse que si ces véhicules répondent à un besoin et qu'ils viennent remplacer des véhicules plus polluants.</p> <p style="text-align: right;">Pilote : Centre Technique Municipal</p> <p>Description de l'action</p> <p>Pour cela, il s'agira d'identifier l'état, l'usage et la consommation de tous les véhicules de la flotte afin d'identifier les besoins d'acquisition, de suppressions ou de remplacements. À cette fin sera réalisé un tableau de bord consignait l'âge, la consommation (par type de carburant et volume consommé), et le kilométrage de chaque véhicule. Ce tableau devra être mis à jour tous les 6 mois. En compilant les données recueillies dans ce tableau de pilotage de la flotte ainsi que les besoins qui seront remontés lors du diagnostic préalable à l'élaboration du plan de mobilité, des propositions de diversification des solutions de mobilité pourront être présentées. (Acquisition ou remplacement de véhicules thermiques, mise à disposition de vélos à assistance électrique, etc.)</p>		
<p>Date de mise en œuvre</p> <p>Deuxième trimestre 2023</p>		
<p>Indicateurs de suivi</p> <p>Ancienneté des véhicules, carburant, kilomètres par an, service utilisateur, type d'usage, GES/km</p>	<p>Financement</p> <p>À prévoir au budget 2024</p>	

Fiche action 3 : Former tous les élus sur les enjeux climat-air-énergie

Objectif de la stratégie	4.1 Les agents et les élus acteurs de la réduction de l'impact climatique	
Label CAE	5.1.3 Former et mobiliser les élus et les services sur les thématiques climat-air-énergie	
<p>Description de l'action</p> <div style="float: right; border: 1px solid black; border-radius: 10px; padding: 5px; background-color: #e6f2ff;"> Pilote : Direction générale </div> <p>Le pouvoir de prise de décision qui incombe aux élus impose que ces derniers puissent être formés et informés sur les différents enjeux de la transition écologique, de façon à ce que les enjeux de transition écologique soient pris en compte de façon transversale sur tous les projets et non pas seulement sur les projets étiquetés « environnementaux ». C'est pourquoi il importe que l'information soit apportée à tous les élus. Pour ce faire, il s'agira :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lors de certains conseils municipaux, de consacrer un court temps d'information, type flash info, à un sujet local lié à la transition écologique pour y sensibiliser tous les élus. Ce point d'information pourra être présenté par tout élu souhaitant porter à connaissance une information locale en lien avec la transition écologique. En cas de manque de sujet, l' élu en charge de la transition écologique pourra se tourner vers les agents du service transition écologique. - Lors des décisions en commission, de rendre systématique la présentation très synthétique des enjeux environnementaux et climatiques liés aux projets évoqués. <p>Organiser des temps de formation sur le climat : exemple Fresque du Climat ou Présentation du rapport du GIEC conjointement aux directeurs de service et aux élus du conseil municipal.</p> <p>Groupe de travail à mobiliser : Responsable communication, responsable RH/formation, chargée de mission transition écologique, élus référents</p>		
<p>Date de mise en œuvre</p> <p>À mettre en œuvre en 2023</p>		
<p>Indicateurs de suivi</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de municipalités où une thématique de transition écologique est présentée et inventaire des thématiques - Nb de projets dont les enjeux environnementaux sont présentés (récupérer les diapo) - Nombre de sessions formations dédiées organisées - Nombre de participants aux formations / toutes les directions, tous les services sont-ils touchés par des formations. 		<p>Financement</p> <p>Budget 2024 et mobilisation des ressources existantes</p>

Fiche action 4 : Sensibiliser les agents en lien avec leur poste de travail

Objectif de la stratégie	4.1 Les agents et les élus acteurs de la réduction de l'impact climatique	
Label CAE	5.1.3 Former et mobiliser les élus et les services sur les thématiques climat-air-énergie	
<p>Description de l'action</p> <p>Préparer dans le prochain plan de formation la prise en compte des enjeux climat-air-énergie en veillant à former les agents sur l'évolution de leur champ de compétence en lien avec l'environnement. Cette prise en compte pourra prendre la forme d'un volet spécifique à la transition écologique dans le prochain plan de formation, ou bien être traité de façon transversale dans toutes les thématiques abordées.</p> <div style="border: 1px solid black; border-radius: 15px; padding: 5px; display: inline-block; background-color: #e6f2ff;"> <p>Pilote : service Ressources humaines</p> </div> <p>Une attention particulière devra être apportée aux formations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'écoconduite pour les agents se déplaçant régulièrement ; - concernant la voirie : sur les nouvelles méthodes et matériaux (voiries perméables, recyclées, etc.) et les enjeux liés au changement climatique (imperméabilisation, albédo, etc.) ; - concernant le suivi des travaux pour donner les moyens aux agents de vérifier que les conditions de mise en œuvre précisées dans les marchés sont bien respectées ; - concernant l'entretien des espaces verts, en lien avec la formalisation de la gestion différenciée dans les espaces verts communaux. - concernant la sensibilisation au risque de pollution des espaces naturels - Concernant le pôle évènementiel, sensibiliser aux impacts climatiques et environnementaux des événements organisés <p>Groupe de travail à mobiliser : service RH, service transition écologique, élus référents.</p>		
<p>Date de mise en œuvre</p> <p>2023</p>		
<p>Indicateurs de suivi</p> <ul style="list-style-type: none"> - A définir selon le type d'actions de formation menées 	<p>Financement</p> <p>Budget du plan de formation ou Budget ville selon le montage choisi par le groupe de travail</p>	

Fiche action 5 : Sensibiliser les agents et les élus pour maîtriser leur empreinte numérique

Objectif de la stratégie	4.1 Les agents et les élus acteurs de la réduction de l'impact climatique	
Label CAE	5.1.3 Former et mobiliser les élus et les services sur les thématiques climat-air-énergie	
<p>Description de l'action</p> <p>Cette action vise à travailler sur la sobriété numérique à travers trois volets :</p> <div style="float: right; border: 1px solid #0070C0; border-radius: 15px; padding: 5px; text-align: center; width: fit-content;"> Pilote : Direction des services d'information </div> <ul style="list-style-type: none"> - La gestion des mails : De premiers éléments de sensibilisation seront diffusés lors des formations Outlook ayant lieu en novembre 2022. Un travail sera mené par la DSI pour fixer un quota maximum de données stockées par boîte mail afin de contraindre à la limitation du stockage. - L'utilisation des outils à disposition pour limiter les besoins en stockage : pour cela, les process et méthodes concernant IXbus, Teams et Outlook seront revues et réexpliquées dans le cadre de formations à destination des agents. Les bonnes pratiques seront également diffusées à tous les agents et une session de sensibilisation à l'impact de la data sera organisée en parallèle de la sensibilisation obligatoire à la cybersécurité prévue début 2023. Il est également prévu de réaliser une infographie sur l'impact de la data et de la diffuser aux agents utilisateurs d'une boîte mail. - La politique de gestion du parc matériel : le nouveau marché concernant le matériel informatique permet l'achat de matériel reconditionné en ce qui concerne les écoles ou les écrans des agents. Concernant le matériel usagé, la réparation et le changement de composants sont réalisés et les matériels ne répondant plus aux exigences de performance des matériels à destination des agents sont donnés à Tri Marrant ou au lycée. Un partenariat a également été conclu avec le CCAS en ce sens. En complément, la DSI travaillera la possibilité d'éteindre automatiquement à distance les ordinateurs du parc afin de réduire le nombre de machines restant allumées la nuit. Des tests pourront également être réalisés concernant des capteurs permettant d'identifier les matériels à l'origine des consommations observées. Enfin, les bonnes pratiques de gestion tels que le débranchement systématique des chargeurs seront également diffusées aux agents. <p>Groupe de travail à mobiliser : Direction des systèmes d'information, DGS, service transition écologique, service communication, élue déléguée à l'administration générale.</p>		
Date de mise en œuvre Préparation fin 2022 Mise en œuvre début 2023	Partenaires : Manche Numérique	
Indicateurs de suivi <ul style="list-style-type: none"> - Stockage moyen des boites mail des agents - Stockage Réseau - Stockage Outlook - Stockage Teams - Autre indicateur ? 	Financement : À définir avec la DSI (budget DSI)	

Fiche action 6 : Identifier les projets très favorables ou défavorables au climat dans le budget de la ville

Objectif de la stratégie	1.5 Analyser le budget de la ville sous l'angle de la transition écologique	
Label CAE	5.2.1 Financer la politique Climat Air Énergie et réaliser une évaluation climat du budget	
Description de l'action		<div style="border: 1px solid black; border-radius: 10px; padding: 5px; width: fit-content; margin: 0 auto;"> Pilote : Service finances </div>
<p>Dans l'attente d'un référentiel national applicable aux petites collectivités sur l'évaluation climat du budget, il s'agira <i>a minima</i> d'identifier dans le PPI les projets fortement favorables à l'environnement ou à la prise en compte des enjeux climatiques, et en regard, d'identifier également projets qui seraient fortement défavorables à l'environnement et la prise en compte des enjeux climatiques.</p> <p>Cette action est à décliner concernant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les arbitrages budgétaires - Les dépenses de fluides - Le Projet Pluriannuel d'Investissement <p>Pour cela, créer une matrice synthétique des enjeux environnementaux des projets (imperméabilisation, biodiversité, consommation énergétique, émissions de GES liés aux matériaux ou au transport, production de déchets)</p>		
Date de mise en œuvre		
<p>Premières analyses en 2022 pour la préparation budgétaire 2023 Mise en place d'une méthode d'analyse complète et partagée en 2023 pour la préparation budgétaire 2024</p>		
Indicateurs de suivi	Financement	
<ul style="list-style-type: none"> - Tableau récapitulatif fluides par bâtiment selon l'évaluation climat - Evaluation des investissements prévus au PPI - Suivi des arbitrages budgétaires en fonction des évaluations climat 	<p>Mobilisation des ressources internes</p>	

Fiche action 7 : Rapprocher le service commande publique et le magasin afin d'avoir une vision globale des achats publics

Objectif de la stratégie	1.5 Analyser le budget de la ville sous l'angle de la transition écologique	
Label CAE	5.2.2 Être exemplaire en matière d'écoresponsabilité de la commande publique	
<p>Description de l'action</p> <p>Afin d'améliorer la visibilité des petites dépenses (inférieures à 40 000 €) et non actuellement gérées par le service commande publique, il s'agira de trouver une façon de rapprocher le service commande publique du magasin afin d'améliorer cette visibilité, et donc les exigences environnementales liés aux fournitures commandées.</p> <div style="border: 1px solid black; border-radius: 10px; padding: 5px; display: inline-block; margin-left: auto;"> Pilote : Service commande publique </div>		
<p>Date de mise en œuvre</p> <p>2023</p>		
<p>Indicateurs de suivi</p> <ul style="list-style-type: none"> - A définir en fonction de la méthode choisie 	<p>Financement</p> <p>Temps agent</p>	

Formalisation des démarches de transition écologique

Fiche action 8 : Disposer d'une stratégie climat air énergie et d'un diagnostic simplifié

Objectif de la stratégie	1.6 Poursuivre les efforts vers l'exemplarité énergétique des élus et des agents des services de la ville	
Label CAE	1.1.1	Définir la vision, les objectifs et la stratégie Climat-Air-Énergie
	1.1.2	Réaliser le diagnostic Climat-Air-Énergie du territoire
<p>Description de l'action</p> <p>Cette action vise à disposer d'une stratégie formalisée pour la ville de Granville dans le champ de la transition écologique, en particulier concernant les enjeux climat, air et énergie. Cette stratégie est le résultat du travail des élus sur leurs ambitions en matière de transition écologique. Elle s'appuie sur des éléments de diagnostic du territoire sur ces différents thèmes composés de données publiques consultables en ligne sur les différentes plateformes d'open data concernées (les sources et liens url d'accès sont données dans la partie diagnostic au début de ce document).</p> <p>Ces travaux sont réalisés avec l'appui méthodologique du label Climat Air Énergie (ex. Cit'ergie) du programme Territoire Engagé pour la Transition Écologique de l'ADEME (Agence de la Transition écologique).</p> <p>En complément de cette stratégie, du fait du contexte énergétique de l'hiver 2022-2023, un plan de sobriété énergétique a également été travaillé par les élus et les services.</p>		
<p>Date de mise en œuvre</p> <p>2022 : Travaux d'état des lieux, de stratégie Climat-Air-Énergie et rédaction du plan d'action 2023-2025 : Mise en œuvre des actions Automne 2022 : Travail de rédaction du plan de sobriété Hiver 2022-2023 : Mise en œuvre du plan de sobriété et de ses actions de plus long terme (mise en œuvre au-delà de 2023 prévue).</p>		
<p>Indicateurs de suivi</p> <ul style="list-style-type: none"> - Suivi des émissions de gaz à effet de serre du territoire de GTM via les données de l'ORECAN - Suivi des consommations d'électricité et de gaz via les données ENEDIS et GRDF - Suivi de la production d'énergie renouvelable sur le territoire reversée sur le réseau électrique via les données ENEDIS 		<p>Financement</p> <p>Temps agent (recrutement d'une chargée de mission mutualisée avec GTM)</p> <p>Accompagnement sur le label Climat-Air-Énergie : 30 500€ HT subventionné par l'ADEME à hauteur de 21 350€</p>

Pilote : Service transition écologique et élu transition écologique

Fiche action 9 : Suivre et évaluer la démarche Climat-Air-Énergie

Objectif de la stratégie	4.3 Participer à la politique climat-air-énergie mise en œuvre par GTM	
Label CAE	5.1.4 Suivre l'avancement et évaluer régulièrement la politique climat air énergie	
<p>Description de l'action</p> <ul style="list-style-type: none"> - Création d'un tableau de suivi de la mise en œuvre des actions avec les données internes, et suivi global climat-air-énergie du territoire avec des données externes (open data existant) - Réunion régulière du COPIL de la démarche a minima deux fois par an - Réunion régulière du COTECH de la démarche a minima deux fois par an - Restitution bisannuelle (minimum) de l'avancement des actions et du suivi du territoire aux instances du label et dans la stratégie de communication de la ville <div style="border: 1px solid black; border-radius: 15px; padding: 5px; width: fit-content; margin-left: auto; margin-right: auto;"> <p>Pilote : Chargée de mission transition écologique</p> </div>		
<p>Date de mise en œuvre</p> <p>2022-2025 : Durée du plan d'action</p>		
<p>Indicateurs de suivi</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fréquence de mise à jour du tableau de pilotage minimum tous les 6 mois - Animation de la gouvernance du label : fréquence de réunions COTECH et COPIL minimum tous les 6 mois pour le suivi de l'avancement du plan d'action 		<p>Financement</p> <p>Temps agent (Chargée de mission mutualisée avec GTM)</p>

Fiche action 10 : Définir et mettre en œuvre une stratégie partenariale avec GTM sur la transition écologique

Objectif de la stratégie	1.3 Accompagner la lutte contre la précarité énergétique 2.1 Réduire la place de la voiture en ville 2.2 Renforcer l'attractivité des transports en commun 3.2 Développer l'économie circulaire, réduire les déchets, agir sur l'alimentation 4.3 Participer à la politique Climat-Air-Énergie mise en œuvre par GTM 5.4 Mieux gérer la ressource en eau	
Label CAE	6.1.2 Renforcer la coopération au sein de l'intercommunalité	
<p>Description de l'action</p> <p>Il s'agira de lister les politiques de GTM auxquelles Granville concoure et spécifier comment coopérer sur ces sujets : PAT, déchets, urbanisme durable, mobilité (transport en commun et covoiturage), OPAH, économie (SPL), tourisme, planification énergétique (étude réseau de chaleur) sont concernées, et il s'agira de faire de Granville le relais des politiques de GTM sur ces sujets. La même démarche pourra être menée concernant la gestion durable de l'eau avec les deux syndicats du territoire sur l'eau potable et l'assainissement (SMPGA et SMAAG).</p> <div data-bbox="1091 927 1374 1066" style="border: 1px solid #0070C0; border-radius: 15px; padding: 5px; text-align: center;"> <p>Pilote : Elu chargé de la transition écologique</p> </div>		
<p>Date de mise en œuvre</p> <p>2022-2025 : Toute la durée du plan d'action</p>		
<p>Indicateurs de suivi</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de réunion d'échanges entre les deux collectivités - Nombre de communications de Granville sur les politiques de GTM 	<p>Financement</p> <p>Temps agent</p>	

Fiche action 11 : Formaliser la gestion différenciée des espaces verts communaux

Objectif de la stratégie	3.1 Encourager la biodiversité en ville et la végétalisation des espaces	
Label CAE	3.3.4 Préserver la biodiversité du territoire et développer des espaces verts	
<p>Description de l'action</p> <p>Formaliser quels espaces entretenus par la ville de Granville seront soumis à quel régime de gestion afin de disposer d'une gestion différenciée des espaces verts la plus favorable à la biodiversité en conservant la spécificité des espaces existants.</p> <p>Cette gestion différenciée des espaces verts est réalisée par le service lors de l'entretien, mais elle n'a pas encore été formalisée. Ce travail devra être réalisé avec les élus concernés.</p> <div style="border: 1px solid black; border-radius: 10px; padding: 5px; display: inline-block; margin-left: auto;"> Pilote : Service espaces verts </div>		
<p>Date de mise en œuvre</p> <p>2022-2023</p>		
<p>Indicateurs de suivi</p> <ul style="list-style-type: none"> - Existence d'un document de formalisation de la gestion différenciée - Opérationnalité de ce document dans les pratiques du service espace vert 	<p>Financement</p> <p>Temps agent</p>	

Communication et événementiel

Fiche action 12 : Étoffer le volet énergie-climat des événements existants

Objectif de la stratégie	4.2 Inciter les citoyens à adopter des comportements favorables au climat	
Label CAE	6.5.2 Inciter les citoyens et les relais d'opinions à une consommation responsable, limiter l'emprise de la publicité	
<p>Description de l'action</p> <p>En lien avec les événements existants tels que la semaine du développement durable ou la semaine du réemploi, il s'agira de renforcer les animations énergie-climat dans les événements existants portés par Granville ou Granville Terre et Mer, ou par des associations.</p> <div style="border: 1px solid #4a7ebb; border-radius: 15px; padding: 5px; display: inline-block; background-color: #e6f2ff;"> Pilote : Service communication </div> <p>Pour cela il s'agira dans un premier temps d'identifier toutes les thématiques abordées lors des événements existants sur le territoire. Puis dans un second temps d'identifier les thématiques manquantes et d'organiser les événements ou animations à intégrer à des événements existants (exemple du stand sur la sensibilisation au changement climatique tenu lors du festival Toute la Mer sur un Plateau à l'été 2022), ou développer des événements nouveaux (conférences sur le climat).</p>		
<p>Date de mise en œuvre</p> <p>Inventaire : 1er juillet 2022 Analyse des thématiques manquantes : 1er octobre 2022 Mise en œuvre 2e trimestre 2023</p>		
<p>Indicateurs de suivi</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation de l'état des lieux - Mise en œuvre des conclusions de l'état des lieux - Nombre d'animations réalisées à l'année abordant les enjeux énergie climat 	<p>Financement</p> <p>Budget 2023 (Rencontres du développement durable)</p>	

Fiche action 13 : Améliorer l'éco-exemplarité de nos événements et communiquer

Objectif de la stratégie	4.2 Inciter les citoyens à adopter des comportements favorables au climat	
Label CAE	6.5.2 Inciter les citoyens et les relais d'opinions à une consommation responsable, limiter l'emprise de la publicité	
<p>Description de l'action</p> <p>Pour sensibiliser les populations ne présentant pas d'affinités immédiates avec les thématiques de la transition écologique et énergétique, il s'agira de mettre en avant l'éco-exemplarité des événements qui mobilisent déjà beaucoup sur le territoire. Pour cela, il s'agira :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'augmenter l'éco-exemplarité des événements organisés par la collectivité - D'augmenter progressivement les exigences environnementales qui conditionneront le versement de subvention à des événements partenaires non organisés en interne - Communiquer sur les progrès en matière d'éco-exemplarité et les utiliser comme des leviers de sensibilisation du public <p>Groupe de travail à constituer : service communication, service transition écologique, service finances, élus référents</p>		
<p>Date de mise en œuvre</p> <p>2023</p>		
<p>Indicateurs de suivi</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'événements labellisés sur le territoire - Existence d'exigences environnementales conditionnant les subventions - Existence de communications au public sur l'événementiel durable a minima une fois par an 		<p>Financement</p> <p>Temps agent</p>

Fiche action 14 : Créer un budget participatif avec un focus sur les enjeux climat

Objectif de la stratégie	1.5 Analyser le budget de la ville sous l'angle de la transition écologique 4.2 Inciter les citoyens à adopter des comportements favorables au climat	
Label CAE	6.5.1 Mobiliser la société civile en développant la concertation	
<p>Description de l'action</p> <p>Afin de favoriser la participation citoyenne des granvillais ainsi que l'appropriation des enjeux locaux concernant notre environnement et la protection du climat, il s'agira de :</p> <div style="float: right; border: 1px solid black; border-radius: 10px; padding: 5px; text-align: center;"> Pilote : Chargé de mission démocratie </div> <ul style="list-style-type: none"> - Trouver une méthodologie permettant aux propositions des habitants d'être axées, au moins en partie, sur des sujets environnementaux, dans le cadre du projet de budget participatif - Réaliser le budget participatif - Mettre en œuvre les actions choisies 		
<p>Date de mise en œuvre</p> <p>2023</p>		
<p>Indicateurs de suivi</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place du critère transition écologique - Nombre de propositions au budget participatif - Qualité environnementale et climatique du projet choisi (les propositions ont-elles un intérêt faible ou fort pour l'impact environnemental et climatique de la ville) - Réalisation du projet choisi 		<p>Financement</p> <p>Action prévue au Plan Pluriannuel d'Investissements : budget alloué 150 000€</p>

Fiche action 15 : Aller vers les habitants du territoire

Objectif de la stratégie	4.2 Inciter les citoyens à adopter des comportements favorables au climat	
Label CAE	6.5.1 Mobiliser la société civile en développant la concertation 6.5.2 Inciter les citoyens et les relais d'opinions à une consommation responsable, limiter l'emprise de la publicité	
<p>Description de l'action</p> <p>En bonne articulation avec le projet intercommunal de service public global de renseignement et de conseil sur la transition écologique et énergétique (lieu de conseil à Granville et service mobile dans les communes de GTM), il s'agira de s'employer à aller vers les habitants plutôt que d'utiliser les moyens traditionnels que sont les permanences téléphoniques ou physiques. Il s'agira donc de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Se rendre sur les marchés en collaboration avec les outils et services de GTM pour informer sur les services existants - Organiser régulièrement des moments conviviaux de quartiers sur des thématiques énergie climat ou de transition écologique - Impliquer les futures assemblées de quartier sur les sujets environnementaux et climatiques à l'échelle des quartiers. <div style="border: 1px solid black; border-radius: 15px; padding: 5px; width: fit-content; margin-left: auto; margin-right: auto;"> <p>Pilote : Mission démocratie locale et transition écologique</p> </div>		
<p>Date de mise en œuvre</p> <p>2023</p>		
<p>Indicateurs de suivi</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'événements réalisés dans les quartiers et sur les marchés sur les sujets climat-air-énergie - Nombre d'assemblées de quartier au cours desquelles des sujets climat air énergie ont été évoqués 	<p>Financement</p> <p>Budget 2023 (PPI)</p>	

Fiche action 16 : Organiser des défis sur les écogestes dans les bâtiments de la ville

Objectif de la stratégie	1.6 Poursuivre les efforts vers l'exemplarité énergétique des agents et des élus des services de la ville 4.1 Les agents et les élus acteurs de la réduction de l'impact climatique 4.2 Inciter les citoyens à adopter des comportements favorables au climat	
Label CAE	5.1.3 Former et mobiliser les élus et les services sur les thématiques climat-air-énergie	
<p>Description de l'action</p> <div style="float: right; border: 1px solid black; border-radius: 15px; padding: 5px; background-color: #e0e0e0;"> Pilote : Service transition écologique </div> <p>Afin de favoriser la prise de conscience des enjeux énergétiques liés à nos usages et nos consommations, il s'agira d'organiser des défis et actions de sensibilisation à destination des agents intégrant plusieurs éléments :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Consommation d'électricité (chauffages d'appoint - bonnes pratiques de chauffage -, mise hors tension des ordinateurs, etc.) - Tri des déchets / Limitation de la quantité de déchets <p>Cela devra également se traduire par une amélioration de la gestion interne des déchets municipaux (échanges à prévoir pour préparer cette nouvelle organisation).</p> <p>Ce travail à destination des agents devra être complété par un volet de sensibilisation aux écogestes à destination du public utilisateur de ces bâtiments : usagers des écoles notamment.</p> <p>Groupe de travail à prévoir : chargé de mission énergie climat, chargé de mission transition écologique, élu transition écologique, responsables des bâtiments concernés</p>		
<p>Date de mise en œuvre</p> <p>2023</p>		
<p>Indicateurs de suivi</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de communications d'information réalisées - Nombre et/ou qualité des changements de pratiques constatées 	<p>Financement</p> <p>Budget 2023 et temps agent</p>	

Fiche action 17 : Engager des échanges autour de la transition avec les 28 villes partenaires européennes

Objectif de la stratégie	4.5 Faire de Granville un acteur local, national et européen au service du climat	
Label CAE	6.1.1 Développer une stratégie partenariale multi-niveaux	
<p>Description de l'action</p> <p>Proposer à chaque pays de témoigner d'une action autour de la transition énergétique et écologique mise en œuvre sur place, une fois par an et organiser un échange en visioconférence avec l'ensemble des partenaires européens.</p> <div style="border: 1px solid #0070C0; border-radius: 15px; padding: 10px; display: inline-block; text-align: center;"> <p>Pilote : Elu à la transition écologique en lien avec l'élus référent</p> </div>		
<p>Date de mise en œuvre</p> <p>À définir en lien avec l'élus référent</p>		
<p>Indicateurs de suivi</p> <ul style="list-style-type: none"> - Existence des échanges une fois par an - Nombre de villes participantes 	<p>Financement</p> <p>/</p>	

Fiche action 18 : Entretenir/renforcer les liens de la ville avec les associations environnementales

Objectif de la stratégie	4.5 Faire de Granville un acteur local, national et européen au service du climat	
Label CAE	6.5.1 Mobiliser la société civile en développant la concertation	
<p>Description de l'action</p> <p>Faire le bilan du pacte pour la transition écologique Continuer d'associer les associations aux actions de la ville, élargir le spectre aux associations du réemploi. En particulier autour du projet de l'espace Curie (Tri Marrant, Rejouets, Dépannette notamment.)</p> <div style="float: right; border: 1px solid black; border-radius: 15px; padding: 5px; background-color: #e6f2ff;"> Pilote : Élus transition écologique </div>		
<p>Date de mise en œuvre</p> <p>2023</p>		
Indicateurs de suivi		Financement
- Fréquence des échanges avec les associations		/

Sensibilisation des acteurs et des habitants

Fiche action 19 : Informer les agents des politiques et services de transition écologique de la ville et de la communauté de communes

Objectif de la stratégie	4.1 Les agents et élus, acteurs de la réduction de l'impact climatique	
Label CAE	5.1.3 Former et mobiliser les élus et les services sur les thématiques climat-air-énergie	
<p>Description de l'action</p> <p>Pour mieux communiquer et informer sur les services de Granville et de GTM en matière de transition écologique (mobilité, habitat, énergie, biodiversité, etc.), il s'agira de d'organiser des temps d'information par direction ou par service sur les politiques et services des deux collectivités : aide à l'achat vélo de Granville, service GTM Rénov, OPAH, mobilité solidaire, etc. Il pourra être envisagé de travailler avec l'amicale. Il s'agira notamment dans un premier temps de créer les outils de communication correspondants.</p> <div style="border: 1px solid blue; border-radius: 15px; padding: 10px; width: fit-content; margin-left: auto; margin-right: auto;"> <p>Pilote : Service RH en lien avec la communication et la transition écologique</p> </div>		
<p>Date de mise en œuvre</p> <p>2023</p>		
<p>Indicateurs de suivi</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'agents sensibilisés 	<p>Financement</p> <p>Temps agents</p>	

Fiche action 20 : Sensibiliser les acteurs concernés à la qualité de l'air dans les établissements recevant du public

Objectif de la stratégie	5.1 Améliorer la surveillance de la qualité de l'air et accompagner les changements de pratiques	
Label CAE	/	
<p>Description de l'action</p> <p>La réglementation impose une mesure obligatoire de la qualité de l'air dans les ERP tous les 7 ans. Cette action vise à coupler à cette obligation de mesure des éléments de communication et de sensibilisation à la qualité de l'air pour les usagers des bâtiments où ces mesures seront réalisées. Cela se traduira par de l'information sur l'analyse des résultats et des affichages sur les actions correctives adaptées au bâtiment. Les mesures de la qualité de l'air dans les ERP de la ville de Granville seront étalées sur les sept prochaines années.</p> <div style="border: 1px solid black; border-radius: 10px; padding: 5px; display: inline-block; background-color: #e6f2ff;"> <p>Pilote : Service études et travaux</p> </div>		
<p>Date de mise en œuvre</p> <p>2023-2029</p>		
<p>Indicateurs de suivi</p> <ul style="list-style-type: none"> - Qualité de l'air observé dans les ERP 	<p>Financement</p> <p>Dépenses étalées sur les budgets 2023 et suivants</p>	

Fiche action 21 : Signer la charte des villes et territoires sans perturbateurs endocriniens

Objectif de la stratégie	5.3 Mieux prendre en compte les enjeux de santé environnementale	
Label CAE	/	
<p>Description de l'action</p> <p>Les villes signant cette charte s'engagent à :</p> <div style="float: right; border: 1px solid black; border-radius: 15px; padding: 5px; text-align: center;"> Pilote : Elus transition écologique et santé </div> <ol style="list-style-type: none"> 1. Restreindre puis, à terme, éliminer l'usage des produits phytosanitaires et biocides qui contiennent des perturbateurs endocriniens ainsi que des substances classifiées comme cancérigènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction sur leur territoire en accompagnant les particuliers, les propriétaires et d'établissements privés à appliquer ces dispositions. 2. Réduire l'exposition aux perturbateurs endocriniens dans l'alimentation en développant la consommation d'aliments biologiques et en interdisant à terme l'usage de matériels pour cuisiner et chauffant comportant des perturbateurs endocriniens. 3. Favoriser l'information des populations, des professionnels de santé, des personnels des collectivités territoriales, des professionnels de la petite enfance, des acteurs économiques à l'enjeu des perturbateurs endocriniens. 4. Mettre en place des critères d'éco conditionnalité éliminant progressivement les perturbateurs endocriniens dans les contrats et les achats publics. 5. Informer tous les ans les citoyens sur les engagements pris car par cet acte, le signataire consent à mener un plan d'action sur le long terme visant à éliminer l'exposition aux perturbateurs endocriniens. 		
<p>Date de mise en œuvre</p> <p>À définir avec l'élu référent</p>		
<p>Indicateurs de suivi</p> <p>- Charte signée : oui/non</p>	<p>Financement</p> <p>/ Financement du plan d'action associé à prévoir</p>	

Fiche action 22 : Sensibiliser à la préservation de la ressource en eau

Objectif de la stratégie	5.4 Mieux gérer la ressource en eau	
Label CAE	3.3.1 Optimiser l'efficacité des installations d'eau potable (énergie et ressource)	
<p>Description de l'action</p> <div style="float: right; border: 1px solid #ccc; border-radius: 10px; padding: 5px; background-color: #e6f2ff;"> Pilote : Service transition écologique </div> <p>Face aux enjeux de disponibilité de la ressource en eau, exacerbés cet été par la sécheresse prolongée et les différents épisodes de canicule, la ville de Granville souhaite accentuer son action sur la préservation de l'eau. Pour cela, il s'agira de travailler les enjeux de réduction des besoins en eau avec le service espace verts, ainsi qu'auprès des particuliers. Des échanges devront être organisés avec le service espace verts pour identifier les opportunités supplémentaires de récupération d'eau pour les différents usages du service. Cette action passera également par la création d'une infographie de sensibilisation sur les enjeux de l'eau dans le granvillais à créer en partenariat d'autres acteurs comme le SMPGA ou l'agence de l'eau, et la création d'un guide de bonnes pratiques sur l'eau à diffuser auprès du public, et mettre à disposition sur le site internet de la ville.</p> <p>Groupe de travail : service communication, SMPGA, élu référent</p>		
<p>Date de mise en œuvre</p> <p>2023</p>		
<p>Indicateurs de suivi</p> <ul style="list-style-type: none"> - Consommations d'eau des bâtiments de la ville - Consommation d'eau du service espace verts ? - Suivi des consommations d'eau potable sur le territoire de la ville de Granville (SMPGA) 	<p>Financement</p> <p>Temps agent</p>	

Fiche action 23 : Amplifier la sensibilisation des scolaires aux enjeux énergie-climat

Objectif de la stratégie	4.2 Inciter les citoyens à adopter des comportements favorables au climat	
Label CAE	6.5.3 Développer des actions d'éducation et de sensibilisation dans les établissements scolaires et centres de petite enfance	
<p>Description de l'action</p> <p>Cette action vise à sensibiliser et former les plus jeunes aux enjeux de la transition écologique et énergétique sur notre territoire. Pour cela, il s'agira de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Travailler avec les scolaires pour réaliser des animations sur l'énergie et le climat et des défis scolaires en lien avec les consommations d'énergie (en lien avec le SDEM et les actions existantes) sur les temps scolaires et périscolaires - Participer à organiser ou proposer des sorties scolaires ou périscolaires axées sur les thématiques de transition écologique et énergétique, telles que la visite de centre de tri des déchets ou l'usine de traitement de l'eau potable. <p>Une réflexion sur la mise en réseau des éco-délégués sur le territoire pourra également être lancée, ainsi que la mise en réseau des éco-écoles et des établissements E3D.</p> <div style="border: 1px solid #0070C0; border-radius: 15px; padding: 5px; display: inline-block; background-color: #D9E1F2;"> <p>Pilote : Service éducation, enfance, jeunesse</p> </div>		
<p>Date de mise en œuvre</p> <p>Rentrée 2023-2024</p>		
<p>Indicateurs de suivi</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'animations ou visites sur la transition écologique organisées en lien avec les services de la mairie - Nombre d'échange avec les personnels scolaires et périscolaires sur l'organisation d'animations en lien avec la transition écologique 	<p>Financement</p> <p>Budget 2024 selon besoin identifiés en 2023</p>	

Fiche action 24 : Concevoir une campagne de communication innovante pour toucher les 11-25 ans

Objectif de la stratégie	4.2 Inciter les citoyens à adopter des comportements favorables au climat	
Label CAE	6.5.2 Inciter les citoyens et les relais d'opinions à une consommation responsable, limiter l'emprise de la publicité	
<p>Description de l'action</p> <p>Afin de continuer à sensibiliser les enfants et jeunes adultes du territoire, il s'agira de construire une campagne de communication innovante sur les sujets énergie-climat-biodiversité en lien avec des influenceurs du territoire.</p> <p>Pour cela, il s'agira d'associer les éco-délégués des établissements scolaires du territoire. Les transports scolaires pourront être utilisés comme vecteurs de communication.</p> <div style="border: 1px solid blue; border-radius: 15px; padding: 5px; width: fit-content; margin-left: auto; margin-right: auto;"> <p>Pilote : Service communication et chargé de mission énergie climat</p> </div>		
<p>Date de mise en œuvre</p> <p>2024</p>		
<p>Indicateurs de suivi</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation de la campagne - Indicateurs de suivi à réaliser au moment de l'élaboration 	<p>Financement</p> <p>Budget 2024</p>	

Fiche action 25 : Développer et entretenir la dynamique autour du permis de végétaliser

Objectif de la stratégie	3.1 Encourager la biodiversité en ville et la végétalisation des espaces	
Label CAE	3.3.4 Préserver la biodiversité du territoire et développer les espaces verts	
<p>Description de l'action</p> <p>Pour le permis de végétaliser, deux fois par an les dispositifs suivants seront déployés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Campagne d'affichage - Distribution de flyers d'information dans les structures communales <p>Mise en ligne d'une rubrique dédiée au dispositif et insertion dans le magazine municipal trimestriel</p> <p>Il s'agira également d'identifier de nouveaux espaces pour développer des jardins partagés.</p> <div style="border: 1px solid black; border-radius: 15px; padding: 10px; width: fit-content; margin-left: auto; margin-right: auto;"> <p>Pilote : Service espaces verts en lien avec le service communication</p> </div>		
<p>Date de mise en œuvre</p> <p>2022-2025</p>		
<p>Indicateurs de suivi</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de demandes liées au permis de végétaliser/an - Nombre de jardins partagés sur la commune - Etat général des jardins partagés (utilisés et entretenus ou non ?) 	<p>Financement</p> <p>Affiches et flyers prévues sur le budget du service communication</p>	

Fiche action 26 : Mettre en place une charte de l'arbre

Objectif de la stratégie	3.1 Encourager la biodiversité en ville et la végétalisation des espaces	
Label CAE	3.3.4 Préserver la biodiversité et développer des espaces verts	
<p>Description de l'action</p> <p>Il a été démontré que les arbres jouent un rôle important tant en matière d'atténuation du changement climatique (captage du carbone) qu'en matière d'adaptation au changement climatique (apport de fraîcheur, lutte contre les îlots de chaleur). Les arbres vivant actuellement en zone urbaine sont donc extrêmement précieux au regard de ces enjeux et constituent un patrimoine commun à protéger. Dans cette perspective, il s'agira de travailler avec les services de la ville et les acteurs autres acteurs liés à l'entretien des arbres (paysagistes, propriétaires, etc.) pour rédiger une charte de l'arbre. Cette charte aura pour objectif de servir de guide et d'outil de communication sur les bonnes pratiques de gestion, restauration et protection du patrimoine arboré. Chacun pourra s'engager à son échelle à mettre en œuvre les recommandations prévues dans la charte.</p> <p>Groupe de travail : service espace verts, service transition écologique, service communication, service urbanisme, élus référents</p>		
<p>Date de mise en œuvre</p> <p>2023</p>		
<p>Indicateurs de suivi</p> <ul style="list-style-type: none"> - Existence de la charte et accessibilité au public 	<p>Financement</p> <p>Temps élu et agent</p>	

Pilote : Élu en charge de la transition

Fiche action 27 : Mettre en place un atlas de la biodiversité communale

Objectif de la stratégie	3.1 Encourager la biodiversité en ville et la végétalisation des espaces
Label CAE	3.3.4 Préserver la biodiversité et développer des espaces verts
<p>Description de l'action</p> <p>Un Atlas de la biodiversité communale (ABC) est un inventaire des milieux et espèces présents sur un territoire donné. Il implique l'ensemble des acteurs d'une commune (élus, citoyens, associations, entreprises, ...) en faveur de la préservation du patrimoine naturel. La réalisation de cet inventaire permet de cartographier les enjeux de biodiversité à l'échelle de ce territoire.</p> <p>Plus qu'un simple inventaire naturaliste, un ABC est donc un outil d'information et d'aide à la décision pour les collectivités, qui facilite l'intégration des enjeux de biodiversité dans leurs démarches d'aménagement et de gestion.</p> <p>Afin de répondre aux objectifs visés, l'atlas de la biodiversité communale donne lieu à la production de trois types de rendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la réalisation d'inventaires naturalistes de terrain au cours desquels sont produites des données d'observation et de suivi d'espèces et/ou d'habitats, • la production de cartographie d'enjeux de biodiversité qui pourront être intégrés dans les projets d'aménagement et de valorisation du territoire, • la production de publications, rapports ou annexes relatives à la mise en œuvre de l'ABC et des perspectives qui en découlent. <p>Ces productions doivent être livrées et rendues publiques.</p> <p>Pour plus d'informations : https://www.ofb.gouv.fr/les-atlas-de-la-biodiversite-communale</p>	
<p>Date de mise en œuvre</p> <p>2024 : Lancement de la démarche</p>	
<p>Indicateurs de suivi</p> <ul style="list-style-type: none"> - Existence de l'atlas de la biodiversité 	<p>Financement</p> <p>Budget 2024</p> <p>Le coût moyen d'un ABC mené sur 2 à 3 ans est estimé à 38 000 euros pour une commune. Ce coût et cette durée varient en fonction de la superficie, du degré d'exhaustivité demandé et de la complexité écologique du territoire.</p>

Pilote : Service études et travaux / élus à la transition écologique

Fiche action 28 : Sensibiliser au tri sélectif, au compostage et à la pollution des mégots

Objectif de la stratégie	3.2 Développer l'économie circulaire, réduire les déchets et agir sur l'alimentation	
Label CAE	3.3.5 Valoriser les déchets résiduels et les biodéchets	
<p>Description de l'action</p> <p>En appui des actions menées par GTM sur la prévention et la gestion des déchets, il s'agira :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De proposer des localisations favorables à l'installation par GTM de composteurs partagés et à la valorisation du compost ainsi produit, ainsi que d'identifier des ambassadeurs locaux du compost. - D'engager une réflexion sur les possibilités du tri sélectif pour les corbeilles de la propreté urbaine - D'engager une réflexion sur le ramassage et la valorisation des mégots (en ville ou sur les plages par exemple) - Une réflexion sur l'ajout de bacs à marée et de bacs à coquillages pourra également être menée <p>Groupe de travail : DGA, direction technique et cadre de vie, service propreté urbaine, service transition écologique, élus référents sur ces thématiques, le service déchets de GTM pourra également être associé.</p>		
<p>Date de mise en œuvre</p> <p>Première réunion d'échange dans ce cadre entre GTM et Granville ayant eu lieu le 24/05/22 2023-2024 Groupes de travail à organiser en 2023</p>		
<p>Indicateurs de suivi</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de réunions avec relevé de décisions sur la thématique déchets/TE - Mise en œuvre des solutions préconisées lors des réunions pour favoriser le tri sélectif - Mise en œuvre de solutions visant à limiter la pollution mégots (prévention et valorisation, en ville et sur les plages). 	<p>Financement</p> <p>Budget 2024</p>	

Pilote : Service propreté urbaine
en lien avec le service transition écologique

Mobilité

Fiche action 29 : Pérenniser l'aide à l'achat vélo

Objectif de la stratégie	2.3 Développer la pratique du vélo et des mobilités actives	
Label CAE	4.3.4 Développer l'offre multimodale et l'intermodalité	
<p>Description de l'action</p> <p>L'aide à l'achat vélo mise en œuvre par la mairie de Granville sera en place jusqu'en 2025. Dans le cadre de cette action, il s'agira de faire un point d'étape intermédiaire sur le succès de la démarche (76 demandes actuellement) et d'étudier les développements possibles de ce dispositif.</p> <p>Groupe de travail à mobiliser : service finance, élus à la mobilité Ce travail pourra être mené en parallèle de la démarche sur le plan de déplacement des agents.</p>		
<p>Date de mise en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réunion de point d'étape à organiser en 2023. Explorer et mettre en œuvre les développements possibles et pertinents à cette aide en lien avec les résultats de l'état des lieux sur le plan de déplacement des agents Granville-GTM. 		
<p>Indicateurs de suivi</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombres de subventions accordées / Nombre de demandes / an 		<p>Financement</p> <p>Dépenses prévues au PPI</p>

Pilote : Service finances

Fiche action 30 : Mettre en œuvre le plan vélo

Objectif de la stratégie	2.3. Développer la pratique du vélo et des mobilités actives	
Label CAE	4.3.2 Développer le réseau et les infrastructures cyclables 4.3.4 Développer l'offre multimodale et l'intermodalité	
<p>Description de l'action</p> <p>Il s'agira de travailler sur deux volets : améliorer le linéaire et la continuité cyclable d'un côté, et travailler l'animation de cette politique cyclable de l'autre.</p> <div style="border: 1px solid #4a7ebb; border-radius: 15px; padding: 5px; width: fit-content; margin-left: auto; margin-right: auto;"> <p>Pilote : Service études et travaux</p> </div> <p><u>Objectifs de linéaires par an :</u> <i>Itinéraires secondaires :</i> 2022 – Prétot <-> Centre-Ville – 4300m 2023 – Gare <-> Yquelon – 2450m 2023 – Gare <-> Donville – 685m 2023 – Centre <-> Saint-Pair – 2575m 2023 – Liaison entre les précédents itinéraires – 270m 2025 – Château Bonheur <-> EIM – 1100m</p> <p><i>Bandes cyclables :</i> 2024 – Avenue des vendéens – 1080m 2024 – Av. des vendéens/ Av. A. Briand – 1950m 2026 ? (en cours d'étude) – La côte – 1100m</p> <p><i>Voie douce partagée piétons et cycles :</i> 850m pas encore programmée</p> <p>Groupe de travail à mobiliser : élue mobilité, élu transition écologique, service études et travaux, chargé de mission mobilités actives de GTM.</p>		
<p>Date de mise en œuvre</p> <p>2022-2026</p>		
<p>Indicateurs de suivi</p> <ul style="list-style-type: none"> - Linéaire supplémentaire par an - Linéaire/habitant 		<p>Financement</p> <p>Dépenses prévues au PPI de Granville</p>

Fiche action 31 : Accompagner l'écomobilité scolaire

Objectif de la stratégie	2.1 Réduire la place de la voiture en ville 2.3. Développer la pratique du vélo et des mobilités actives	
Label CAE	4.3.2 Développer le réseau et les infrastructures cyclables 4.3.4 Développer l'offre multimodale et l'intermodalité	
<p>Description de l'action</p> <p>Les déplacements liés aux activités scolaires génèrent un trafic important de voiture et il est souvent mentionné l'existence de freins concernant le déplacement des enfants via les mobilités douces (sécurisation des itinéraires, surveillance, temps d'accompagnement nécessaire, etc.) ou le covoiturage. Cette action vise donc à travailler avec les établissements scolaires ainsi que les associations de parents afin d'identifier des solutions adaptées à ces déplacements spécifiques et ainsi lever les freins aux mobilités douces ou au covoiturage pour les trajets domicile-établissement scolaire. Cela vise ainsi à concourir à la réduction de la place de la voiture en ville, a fortiori aux abords des établissements scolaires.</p> <div style="border: 1px solid blue; border-radius: 15px; padding: 5px; width: fit-content; margin-left: auto; margin-right: auto;"> <p>Pilote : Élu mobilité / service et élu transition écologique</p> </div> <p>Groupe de travail : le service transition écologique et le service enfance jeunesse, élus référents</p>		
<p>Date de mise en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réunion avec les parents d'élèves début 2023 qui permettra d'évoquer les prochaines étapes à mettre en œuvre dans le cadre de cette action 		
<p>Indicateurs de suivi</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombres d'enfants se rendant à l'école à pied, à vélo ou en transports en commun - Nombre de solutions collectives spécifiques mises en place sur le territoire pour faciliter l'écomobilité scolaire 	<p>Financement</p> <p>A définir</p>	

Fiche action 32 : Mettre en œuvre une sectorisation des tarifs du stationnement payant

Objectif de la stratégie	2.1 Réduire la place de la voiture en ville 5.2 Réduire l'exposition des habitants au bruit	
Label CAE	4.2.1 Élaborer une politique de stationnement volontariste	
<p>Description de l'action</p> <p>Définir une sectorisation du stationnement payant à Granville afin de mettre en œuvre un tarif progressif visant à réduire la place de la voiture en centre-ville. Ce projet devra être articulé avec le réaménagement du centre-ville prévu d'ici 2025.</p> <div style="border: 1px solid black; border-radius: 15px; padding: 5px; width: fit-content; margin-left: auto; margin-right: auto;"> <p>Pilote : Élu à la transition écologique / Service finances</p> </div> <p>Groupe de travail à mobiliser : Jean-Marie Wojylac, Marc Hameau, Anne-Lise Beaujard, Alexis Cosson-James, Fany Garcion, Guillaume Vallée, Philippe Leroux, services finances, DGA, police municipale, service études et travaux.</p>		
<p>Date de mise en œuvre</p> <p>2023-2025</p>		
<p>Indicateurs de suivi</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tarification progressive mise en place 	<p>Financement</p> <p>Proposé au BP 2023</p>	

Fiche action 33 : Réaliser un schéma directeur de la mobilité piétonne

Objectif de la stratégie	2.5 Écrire et mettre en œuvre le schéma directeur piéton 5.2 Réduire l'exposition des habitants au bruit	
Label CAE	4.3.1 Développer le réseau piétonnier	
<p>Description de l'action</p> <p>Le but de cette action est d'organiser l'action municipale en faveur de la mobilité piétonne. Pour cela un inventaire des circuits à pied dans Granville sera réalisé, pour le tourisme, comme pour les trajets quotidiens.</p> <p>Ce schéma devra permettre d'organiser et prioriser les actions municipales en faveur des trois objectifs suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Encourager la marche à pied pour la bonne santé des habitants et la protection de l'environnement et du climat 2) Sécuriser le piéton 3) Rendre l'espace public accessible à tous, y compris les plus fragiles PMR, personnes âgées, poussettes, etc. <p>Pour cela, il s'agira de s'appuyer sur l'étude PAVE (Plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics) en cours par le Cerema, afin de réaliser une cartographie permettant d'identifier les continuités piétonnes (et les discontinuités piétonnes), les espaces spécifiquement piétons, et leur l'accessibilité. L'analyser, et prioriser des actions correctives à mettre en œuvre.</p>		
<p>Date de mise en œuvre</p> <p>2023-2024</p>		
<p>Indicateurs de suivi</p> <ul style="list-style-type: none"> - Existence d'un schéma directeur piéton validé par les élus comportant un calendrier d'actions prioritaires pour favoriser la mobilité piétonne. 	<p>Financement</p> <p>Budget 2024</p>	

Pilote : Service études et travaux
en lien avec la transition écologique

Fiche action 34 : Mener une réflexion sur la mise en œuvre d'un nouveau type de livraison via une plateforme en direction du cœur de ville

Objectif de la stratégie	2.1 Réduire la place de la voiture en ville 2.4 Décarboner la logistique urbaine du dernier kilomètre 5.2 Réduire l'exposition des habitants au bruit	
Label CAE	4.2.3 Optimiser la logistique et la gestion des flux de marchandises sur le territoire	
<p>Description de l'action</p> <p>Afin d'optimiser les émissions de gaz à effet de serre liées à la livraison de marchandises, ainsi que de limiter la place des camions de livraison dans le centre-ville, des solutions d'amélioration seront étudiées en partenariat avec GTM afin de favoriser des modes de livraison plus doux, plus efficaces, moins bruyants et moins consommateurs d'espace dans le centre-ville.</p> <div data-bbox="1091 804 1374 949" style="border: 1px solid black; border-radius: 15px; padding: 5px; display: inline-block;"> <p>Pilote : Service études et travaux en lien avec GTM</p> </div> <p>Groupe de travail : service transition écologique, service études et travaux, élu mobilité, élu transition écologique, direction développement du territoire de GTM</p>		
<p>Date de mise en œuvre</p> <p>2024</p>		
<p>Indicateurs de suivi</p> <ul style="list-style-type: none"> - Existence d'échanges entre Granville et GTM sur le sujet - Existence d'une étude d'opportunité ou de faisabilité - Mise en œuvre des solutions préconisées 	<p>Financement</p> <p>À définir</p>	

Fiche action 35 : Travailler avec les acteurs portuaires pour décarboner le transport maritime et réduire la consommation énergétique des ports

Objectif de la stratégie	4.4. Participer à la réflexion Climat Air Énergie des ports de pêche et de plaisance (thalasso thermie, gestion du froid, etc.)	
Label CAE	4.2.3 Optimiser la logistique et la gestion des flux de marchandises sur le territoire	
<p>Description de l'action</p> <div style="float: right; border: 1px solid black; border-radius: 15px; padding: 5px; background-color: #e0e0e0;"> Pilote : Service études et travaux </div> <p>Le contexte d'envolée des prix de l'énergie rend cruciale l'anticipation des coûts liés au carburant, c'est le cas à fortiori pour les secteurs de la pêche ou du transport maritime où les coûts de l'énergie sont fortement sensibles. C'est pourquoi il s'agira ici, en articulation avec les ports de Granville et les entreprises de transport maritime locales, de travailler sur leurs consommations énergétiques et leurs modes de propulsion afin de les accompagner dans leur transition énergétique.</p> <p>L'action concernera spécifiquement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le transport maritime au départ de Granville - La consommation énergétique des équipements portuaires - Les actions de transition écologique (environnementale) des ports. <p>Plus spécifiquement, des solutions innovantes existent sur des territoires proches du nôtre en lien avec l'énergie des ports. Ainsi à Cherbourg, une installation de thalasso-thermie permet ainsi de récupérer la chaleur de l'eau des bassins du port pour chauffer des HLM à proximité. Il s'agira donc de travailler avec les acteurs du port la pertinence, la faisabilité et les modalités de mise en œuvre de cette technologie dans les bassins granvillais à destination des bâtiments du port et environnants pour la production de chaleur ou de froid. D'autres solutions concernant par exemple l'effet d'albédo sur le toit des bâtiments produisant du froid seront évoquées (peintures blanches en toiture).</p> <p>Groupe de travail à mobiliser : SPL des ports de la manche, entreprises de transport maritime, élus et services transition écologique de GTM, élus et services transition écologique de Granville.</p>		
<p>Date de mise en œuvre</p> <p>Première réunion d'échange sur la transition écologique avec les acteurs des ports ayant eu lieu le 13/06/22 2022-2025</p>		
<p>Indicateurs de suivi</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de réunions avec les acteurs portuaires portant sur la transition écologique - Nombre de solutions évoquées en réunion réalisées - Études réalisées 	<p>Financement</p> <p>Temps agents dans un premier temps. CD50</p>	

Sobriété énergétique et énergies renouvelables

Fiche action 36 : Mettre en œuvre le plan d'action bâtiment

Objectif de la stratégie	1.1 Mettre en œuvre la sobriété énergétique du parc bâti	
Label CAE	2.1.2 Élaborer une stratégie patrimoniale incluant un programme de rénovation	
<p>Description de l'action</p> <p>La ville de Granville possède un patrimoine bâti important dont certains sont des bâtiment énergivores disposant d'un potentiel important de réduction des consommation énergétiques via des travaux de rénovation thermique plus ou moins lourds. La gestion énergétique de ce patrimoine bâti ainsi que la stratégie de rénovation qui en découle est donc une part importante de la stratégie de la ville de Granville pour la transition écologique.</p> <p>Pour cela, un bilan de la consommation de fluides des différents bâtiments a été réalisé en 2022. À la suite de ce bilan, les actions suivantes ont été identifiées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Hôtel de ville : Remplacement des menuiseries (fait en 2022 pour 137 000€) - Centre de loisir Château Bonheur : Travaux de rénovation thermique prévus en 2023 - Archipel : Rénovation du clos et couvert prévue en 2023-2024 <p>D'autres actions ont été identifiées techniquement et nécessitent des arbitrages politiques et budgétaires.</p>		
Date de mise en œuvre Dès 2022	Financement 137 000 € pour le remplacement des menuiseries de l'hôtel de ville en 2022	
Indicateurs de suivi - Consommations de fluides de la collectivité par bâtiment	Rénovation du centre de loisirs de château bonheur prévue au PPI	

Pilote : Service études et travaux

Fiche action 37 : Optimiser l'extinction nocturne de l'éclairage public

Objectif de la stratégie	1.4 Mieux gérer les éclairages publics et privés	
Label CAE	2.3.1 Optimiser l'éclairage public	
<p>Description de l'action</p> <p>Pour mettre en œuvre la sobriété énergétique des communes, l'éclairage public est un levier à fort potentiel. En effet, l'éclairage public traditionnellement allumé toute la nuit, n'est en vérité utile qu'en soirée et au petit matin, en particulier dans les zones résidentielles peu animées la nuit.</p> <p>Pour mieux faire correspondre les usages de ce service public avec les dépenses énergétiques et financières qu'il provoque, la ville de Granville met en place depuis plusieurs années l'extinction nocturne de l'éclairage public, quand et là où ce dernier n'est pas nécessaire. Ainsi, le centre-ville et les grands axes restent éclairés pour des raisons de sécurité, mais les zones résidentielles sont éteintes une partie de la nuit.</p> <p>Cet hiver en raison des exigences accrues en matière de sobriété énergétique, la ville de Granville étendra encore la période d'extinction nocturne de l'éclairage public, tout en veillant à ce que restent allumés les lieux où l'éclairage public est nécessaire à certains horaires.</p> <p>En parallèle de cette action de sobriété, la ville travaille également à l'efficacité énergétique de ses points lumineux en changeant progressivement ses lampes les plus consommatrices pour les remplacer par des LEDs.</p>		
<p>Date de mise en œuvre</p> <p>Hiver 2023 pour l'optimisation des horaires d'éclairages En cours : le remplacement des lampes les plus consommatrices</p>		
<p>Indicateurs de suivi</p> <ul style="list-style-type: none"> - Consommation d'électricité annuelle liée à l'éclairage public 		<p>Financement</p> <p>Budget ville DETR</p>

Pilote : Service études et travaux

Fiche action 38 : Soutenir le projet photovoltaïque sur Chausey

Objectif de la stratégie	1.2 Granville, ville productrice et consommatrice d'énergies renouvelables	
Label CAE	3.2.3 Augmenter la production d'électricité issue d'énergies renouvelables sur le territoire	
<p>Description de l'action</p> <p>Les spécificités du patrimoine granvillais font sa force, mais parfois également sa faiblesse en matière de lutte contre le changement climatique. L'archipel de Chausey ne peut être raccordé au réseau électrique continental. L'électricité nécessaire sur l'île est donc produite par des groupes électrogène alimentés en fioul via des livraisons maritimes régulières depuis le continent. Cette situation, outre la grande dépendance énergétique de l'archipel, fait également de l'électricité chausiaise une des plus polluantes et émettrice de gaz à effet de serre du territoire national. Pour répondre à ces deux enjeux, autonomie énergétique et de lutte contre le changement climatique, il apparaît prioritaire de réaliser la transition énergétique de l'archipel, conformément à la programmation pluriannuelle de l'énergie des îles du Ponant. Pour cela, le SDEM 50 porte un projet photovoltaïque d'une puissance de 500 kWc sur les bâtiments de l'île. La ville de Granville et ses services urbanisme soutiennent ce projet.</p> <div style="border: 1px solid black; border-radius: 10px; padding: 5px; display: inline-block; margin-top: 10px;"> Pilote : Service urbanisme </div>		
<p>Date de mise en œuvre</p> <p>Soutien actif En attente des autorisations des services de l'État</p>		
<p>Indicateurs de suivi</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation du projet : oui/non - Production par an 		<p>Financement</p> <p>SDEM</p>

Fiche action 39 : Communiquer et mobiliser autour des projets photovoltaïques en toiture et sur l'autoconsommation collective

Objectif de la stratégie	1.2 Granville, ville productrice et consommatrice d'énergies renouvelables	
Label CAE	3.2.3 Augmenter la production d'électricité issue d'énergies renouvelables sur le territoire	
<p>Description de l'action</p> <p>Les particularités du territoire granvillais excluent de fait certains types de production d'énergie renouvelable efficaces, tels que l'implantation d'éoliennes, du fait de proximité du Mont-Saint Michel. C'est pourquoi pour atteindre nos objectifs en matière de transition énergétique mais aussi pour renforcer l'autonomie énergétique du territoire, il est fondamental de mobiliser toutes les sources de production pertinentes. C'est pourquoi la ville de Granville souhaite informer et communiquer auprès de ses habitants sur l'opportunité des projets photovoltaïques en toiture, ainsi que sur la pertinence pour le territoire des projets d'autoconsommation individuelle ou collective. Il pourrait être envisagé sous certaines conditions de proposer une mise à disposition des toits communaux à des groupements souhaitant investir dans le photovoltaïque.</p> <p>Des éléments d'information sur les dernières technologies, plus sûres, plus efficaces et plus rentables que par le passé seront donc diffusés, ainsi que des contacts vers des artisans locaux certifiés.</p> <div style="border: 1px solid black; border-radius: 15px; padding: 5px; width: fit-content; margin-left: auto; margin-right: auto;"> <p>Pilote : Service communication en lien avec le service études et travaux</p> </div>		
<p>Date de mise en œuvre</p> <p>2024</p>		
<p>Indicateurs de suivi</p> <ul style="list-style-type: none"> - Existence de la campagne de communication - Types de publics touchés - Nombre de personnes touchées - Suivi Enedis de la production photovoltaïque sur le territoire (attention, ne prend pas en compte l'autoconsommation) 	<p>Financement</p> <p>Budget 2024 ou budget 2025</p>	

Fiche action 40 : Réaliser une étude pour un réseau de chaleur à Granville avec le SDEM

Objectif de la stratégie	1.2 Granville, ville productrice et consommatrice d'énergies renouvelables	
Label CAE	3.2.2 Augmenter l'utilisation des énergies renouvelables pour la chaleur et le rafraîchissement	
<p>Description de l'action</p> <div style="float: right; border: 1px solid black; border-radius: 10px; padding: 5px; background-color: #e0e0e0;"> Pilote : Élu transition écologique </div> <p>Dans le contexte actuel de flambée des prix de l'énergie, le regroupement dans un secteur relativement peu étendu de Granville de gros consommateurs énergétiques que sont le centre hospitalier, la cité des sports, les lycées, la piscine ainsi que certains bâtiments HLM, encourage à tenter de penser une solution globalisée de fourniture d'énergie aux coûts maîtrisés pour tous ces gros consommateurs.</p> <p>L'objectif de cette action est donc de mener une étude pour estimer la pertinence et la faisabilité d'un réseau de chaleur au bois sur cette zone.</p> <p>L'utilisation de bois local comme combustible de ce réseau de chaleur pourrait également permettre, en plus de la relative stabilité du coût de cette ressource, d'offrir un débouché économique à l'entretien des haies bocagères du territoire afin d'en faciliter la conservation auprès des agriculteurs qui en sont propriétaires.</p> <p>Des organismes tels qu'Haiecobois organisent déjà dans la Manche des livraisons de chaufferies en bois local dans le respect des conditions de durabilité de l'exploitation des haies bocagères.</p>		
<p>Date de mise en œuvre</p> <p>Automne 2022 : Décision en conseil municipal afin de céder la compétence « Production et distribution de chaleur renouvelable » au SDEM pour qu'il puisse réaliser cette étude</p> <p>2023 : Mise en œuvre de l'étude par le SDEM en lien avec les services de la ville et de GTM</p>		
<p>Indicateurs de suivi</p> <ul style="list-style-type: none"> - Étude réalisée : oui/non - Mise en œuvre des conclusions de l'étude : oui/non 		<p>Financement</p> <p>SDEM principalement (prise en charge de l'étude, modalités financement du projet de réseau de chaleur encore à construire).</p>

Fiche action 41 : Développer la récupération de chaleur sur les eaux usées et la valorisation des boues

Objectif de la stratégie	5.4 Mieux gérer la ressource en eau	
Label CAE	3.3.2 Optimiser le potentiel énergétique des systèmes d'assainissements	
<p>Description de l'action</p> <div style="text-align: right; border: 1px solid black; border-radius: 10px; padding: 2px 10px; display: inline-block;">Pilote : SMAAG</div> <p>Études à réaliser sur les opportunités de mise en œuvre du procédé de gazéification hydrothermale sur le territoire. Et étudier les possibilités de valorisation de la chaleur des eaux usées ainsi que de la réutilisation des eaux usées traitées.</p>		
<p>Date de mise en œuvre</p> <p>Action de long terme, délais à suivre auprès du SMAAG</p>		
<p>Indicateurs de suivi</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre d'actions de récupération de chaleur, valorisation des boues ou réutilisation de l'eau usée traitée (EUT) 		<p>Financement</p> <p>SMAAG</p>

Fiche action 42 : Installer des trackers solaires sur les installations des syndicats d'eau

Objectif de la stratégie	5.4 Mieux gérer la ressource en eau	
Label CAE	3.2.3 Augmenter la production d'électricité issue d'énergies renouvelables sur le territoire	
<p>Description de l'action</p> <p>Alimenter au moins en partie les locaux des syndicats d'eau en énergie renouvelable via des trackers solaires. Il s'agit de panneaux photovoltaïques mobiles montés sur un mât, permettant de suivre le soleil au cours de la journée pour optimiser la production d'électricité. L'intérêt de ce système est de limiter l'impact au sol du dispositif.</p> <div style="float: right; border: 1px solid black; border-radius: 15px; padding: 5px; background-color: #e6f2ff;"> <p>Pilote : SMAAG et SMPGA</p> </div>		
<p>Date de mise en œuvre</p> <p>2023 : Projets à suivre auprès du SMPGA et du SMAAG</p>		
<p>Indicateurs de suivi</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de trackers installés / nombre d'espaces d'installation envisagés et pertinents 	<p>Financement</p> <p>SMAAG et SMPGA</p>	

Fiche action 43 : Solliciter la labellisation « Écoquartier » pour la zone d'aménagement concerté de la Clémentière

Objectif de la stratégie	3.1 Encourager la biodiversité en ville et la végétalisation des espaces	
Label CAE	1.3.2 Transcrire les enjeux climat-air-énergie et de préservation des ressources naturelles dans les opérations d'aménagement	
<p>Description de l'action</p> <p>La démarche Écoquartier, portée par le Ministère de la Transition écologique, favorise de nouvelles façons de concevoir, construire et gérer la ville durablement. Le Label est bâti sur une Charte de 20 engagements parmi lesquels figurent :</p> <div style="float: right; border: 1px solid #ccc; border-radius: 15px; padding: 5px; background-color: #e6f2ff;"> Pilote : Service urbanisme </div> <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser les modes actifs, les transports collectifs et les offres alternatives de déplacement (un réseau hiérarchisé, avec des emprises de voies limitées et des chemins pour favoriser la marche et le vélo). • Préserver et valoriser la biodiversité, les sols et les milieux naturels (des arbres et des arbustes pour favoriser la biodiversité, une trame noire est-ouest, des essences locales, un arboretum, des jardins partagés). • Préserver la ressource en eau et en assurer une gestion qualitative et économe (une gestion de l'eau qui s'adapte à la topographie pour une gestion alternative des eaux pluviales en surface, des noues pour gérer les eaux de surface, des bassins paysagers et des vastes espaces d'infiltration, des revêtements adaptés pour limiter l'imperméabilisation du sol). • Mettre en œuvre les conditions du vivre ensemble et de la solidarité (mixité sociale et générationnelle, avec une diversité du type de logements (collectifs, semi-collectifs, maisons individuelles) qui accueille toutes les populations, qui intègre une mosaïque d'espaces publics (cours urbaines, parvis pouvant accueillir un marché hebdomadaire, espaces de jeux collectifs, espaces de détente)). 		
<p>Date de mise en œuvre</p> <p>2023 : Signature de la charte Il y a quatre niveaux de labellisation : Signature de la charte, chantier, livraison, retours d'expériences.</p>		
<p>Indicateurs de suivi</p> <p>- Obtention du label</p>	<p>Financement</p> <p>/</p>	

Fiche action 44 : Sensibiliser les usagers des bâtiments de la ville à la bonne utilisation des bâtiments et aux écogestes

Objectif de la stratégie	1.1 Mettre en œuvre la sobriété énergétique du parc bâti	
Label CAE	2.2.1 Augmenter l'efficacité énergétique pour la chaleur et le rafraîchissement des bâtiments publics 2.2.2 Augmenter l'efficacité énergétique pour l'électricité des bâtiments publics	
<p>Description de l'action</p> <p>Les bâtiments performants énergétiquement sont parfois des équipements complexes à gérer dont les règles d'utilisations peuvent être spécifiques. Cette action vise donc à s'assurer chaque année de la bonne diffusion des bonnes pratiques dans les bâtiments, en particulier les bâtiments spécifiques que sont les Herbiers et le Groupe Scolaire Simone Veil, et plus classiquement, l'hôtel de ville.</p> <p>Groupe de travail : service études et travaux, service transition écologique, responsables des bâtiments concernés</p>		
<p>Date de mise en œuvre</p> <p>2023</p>		
Indicateurs de suivi	Financement	
- Consommations énergétiques des bâtiments suivis (Herbiers, Groupe Scolaire Simone Veil, Hôtel de Ville dans un premier temps.)	Temps agent	

Fiche action 45 : Informer, communiquer sur les règles de l'éclairage des vitrines la nuit

Objectif de la stratégie	1.4 Mieux gérer les éclairages publics et privés	
Label CAE	6.3.1 Favoriser les activités économiques durables	
<p>Description de l'action</p> <p>Il s'agira de favoriser l'information et la communication sur la réglementation nationale sur les règles de l'éclairage des vitrines et enseignes la nuit, puis la réglementation locale quand le règlement local de publicité intercommunal (RLPI) aura été adopté.</p> <p>Cette information pourra prendre la forme d'envoi d'un courrier informatif aux commerces en infraction à la suite de contrôles inopinés, en application du pouvoir de police du maire sur ce sujet. A la suite de cette première phase d'information, des sanctions pourront être mises en œuvre pour les commerces de nouveaux constatés en infraction.</p>		
<p>Date de mise en œuvre</p> <p>2023 : Commencer les contrôles et informations Fin 2023 : Informer sur le nouveau RLPI 2024 : Mettre en place l'organisation de sanctions si nécessaire</p>		
<p>Indicateurs de suivi</p> <ul style="list-style-type: none"> - Évolution du nombre de commerces en infraction lors des contrôles effectués. 		<p>Financement</p> <p>Temps agent et élu</p>

Pilote : Service études et travaux / élus à la transition écologique et énergétique

Annexe – Compléments et données chiffrées du diagnostic climat air énergie

Structure du parc de logements, production et consommation d'électricité pour l'année 2021

Ces données sont accessibles en ligne en open data à l'adresse suivante :

<https://data.enedis.fr/pages/bilan-de-mon-territoire/>

Structure du parc de logements

Enquête logement INSEE 2018



60 % de logements collectifs



76 % de résidences principales



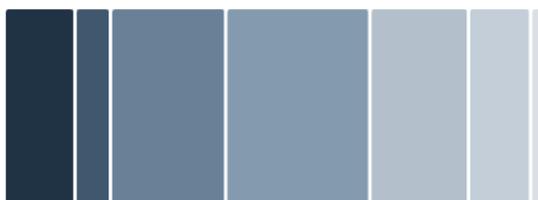
32 % de chauffage électrique



Taux de résidence principale par période de construction en %

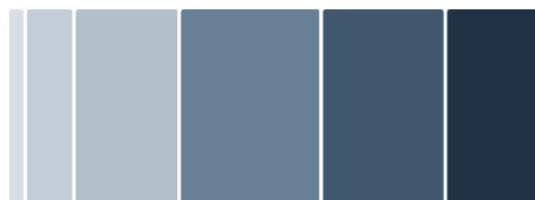
13,4 / 6,7 / 21,7 / 27,1 / 18,5 / 11,8
<1919 / 1919-1945 / 1946-1970 / 1971-1990 / 1991-2005 / 2006-2015

0,8
>2016

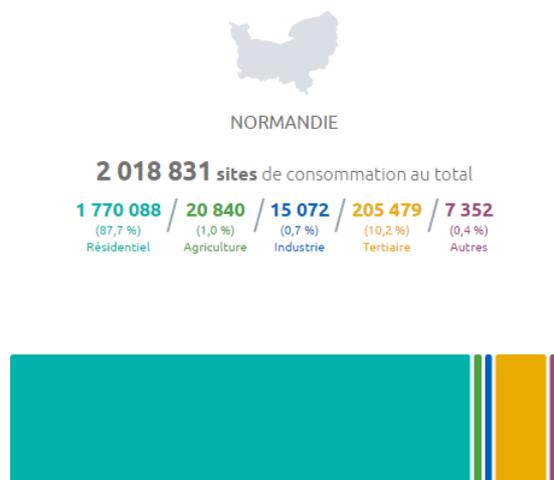


Taux de logement par superficie en %

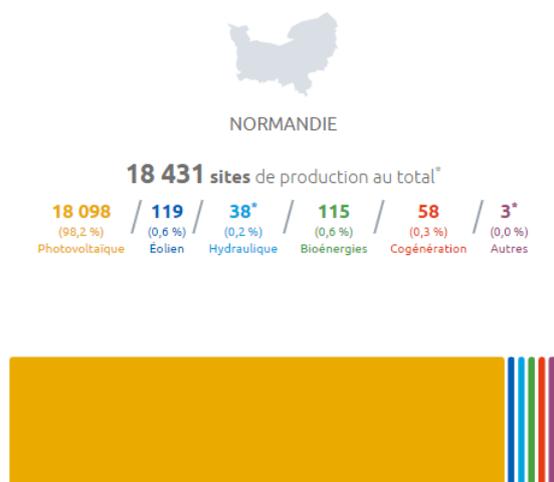
3,4 / 8,9 / 19,6 / 26,5 / 23,1 / 18,6
<30m² / 30-40m² / 40-60m² / 60-80m² / 80-100m² / >100m²



Sites de consommation par secteur en 2021



Sites de production par filière en 2021



* Taux partiels pour protéger des Données à Caractère Personnel (certaines données BT ≤ 36 kVA non incluses)

Consommation par secteur en 2021



Production par filière en 2021



Comparaison production / consommation

GRANVILLE

consomme **98 055 MWh***



et produit **326 MWh** soit un ratio de **0,3 %**

NORMANDIE

consomme **20 620 842 MWh**



et produit **2 806 122 MWh*** soit un ratio de **13,6 %**

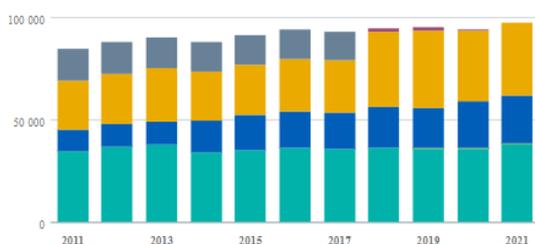
* Totaux partiels pour protéger des Données à Caractère Personnel (certaines données BT ≤ 36 kVA non incluses)

Sources : Enedis, INSEE (Enquête Nationale Logement) et IGN.

Évolution de la consommation annuelle

98 055 MWh consommés en 2021*

38 586* / **116*** / **23 660*** / **35 493** / **201***
(39,4 %) / (0,1 %) / (24,1 %) / (36,2 %) / (0,2 %)
 Résidentiel Agriculture Industrie Tertiaire Autres



Évolution du nombre de site de consommation

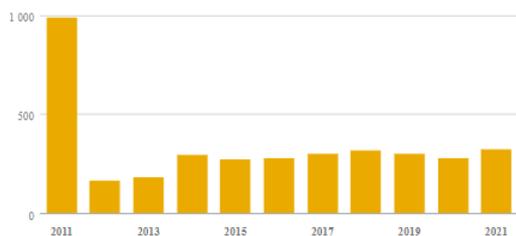
11 830 sites de consommation en 2021*

10 151* / **5*** / **89*** / **1 520** / **65***
(85,8 %) / (0,0 %) / (0,8 %) / (12,8 %) / (0,5 %)
 Résidentiel Agriculture Industrie Tertiaire Autres

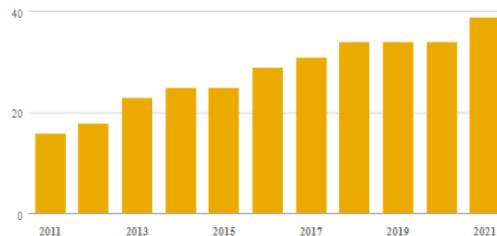


Depuis 2018, les petits professionnels sont ventilés par secteur d'activité.

Évolution de la production annuelle



Évolution du nombre de site de production



* Totaux partiels pour protéger des Données à Caractère Personnel (certaines données BT ≤ 36 kVA non incluses)

Sources : Enedis, INSEE (Enquête Nationale Logement) et IGN.

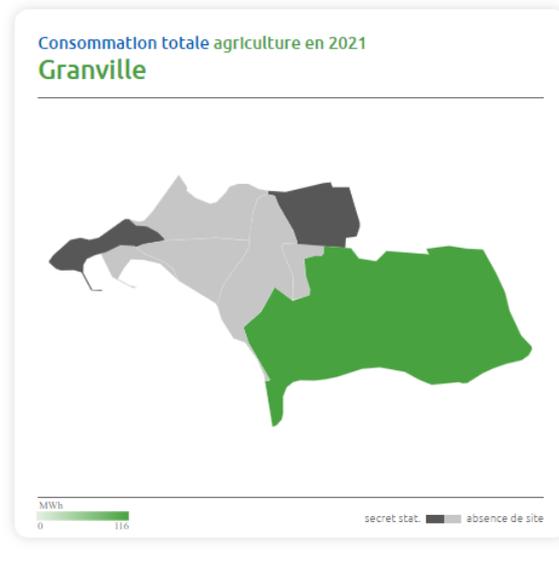
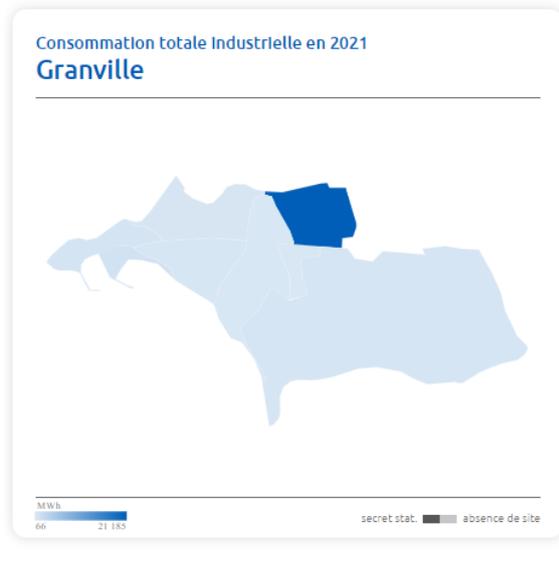
Consommation moyenne résidentielle en 2021
Granville



Consommation totale tertiaire en 2021
Granville

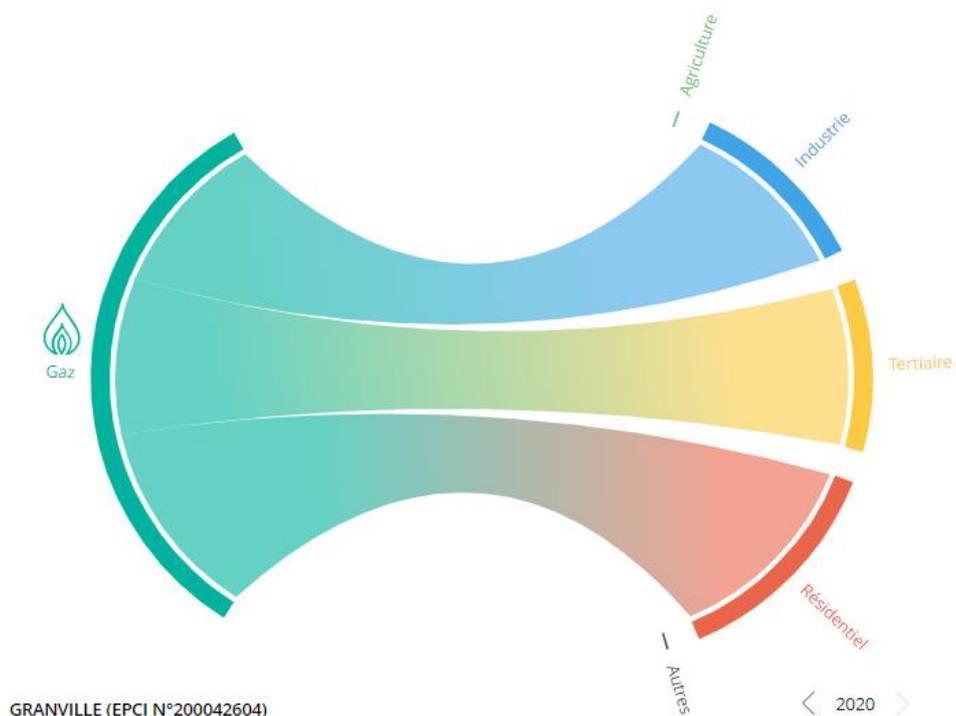


Sources : Enedis, INSEE (Enquête Nationale Logement) et IGN.



Consommation de gaz de Granville pour l'année 2020

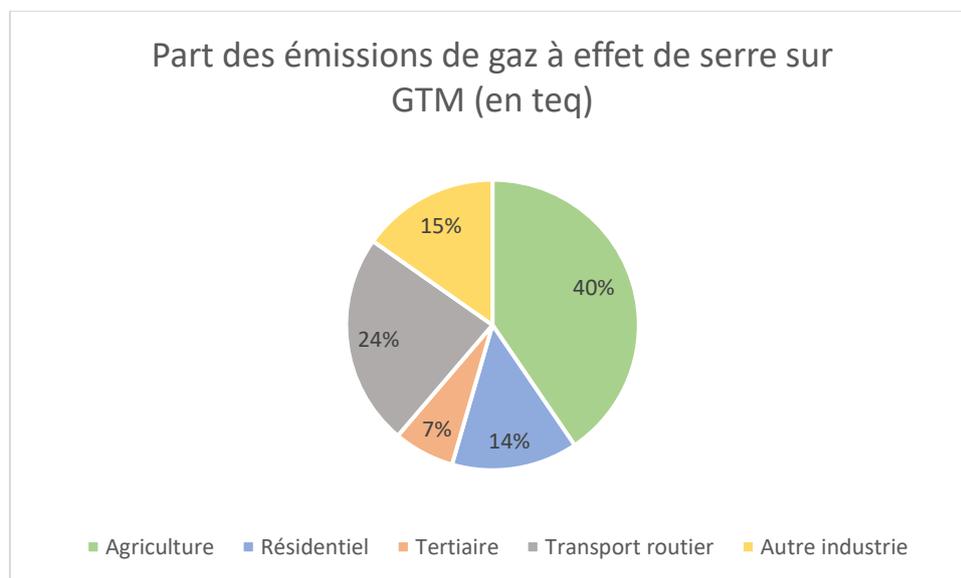
Données GRDF



Émissions de gaz à effet de serre à l'échelle de Granville Terre et Mer en 2015

Ces informations datent de 2015, dernière mise à jour des données de l'ORECAN. Dans l'attente de données à l'échelle de la ville.

Données de l'observatoire ORECAN en ligne : <http://www.orecan.fr/>



Qualité de l'air à Granville Terre et Mer, données 2021

Données ATMO 2021 de la qualité de l'air à Granville Terre et Mer : <https://api.atmonormandie.fr/>

Pollutions de l'air liées majoritairement à l'activité agricole :	
Ammoniac	1098,1 t/an
Méthane	3005,2 t/an
Oxydes nitreux (protoxyde d'azote)	115,3 t/an

Pollutions qui touchent particulièrement GTM par rapport au reste de la région :	
Particules PM10	157,9 t/an
Particules PM 2,5	85,8 t/an
Benzène	12691,4 kg/an
Benzo(a)Pyrène	2,4 kg/an
Plomb	17,6 kg/an
Composés organiques volatiles non méthaniques	608 t/an

Pollutions de la qualité de l'air pour lesquelles GTM est parmi les taux les plus bas de la région	
Oxydes d'azote	353,2 t/an
Dioxyde de soufre	11,6 t/an
Dioxyde de carbone	159594,4 t/an
Arsenic	1,2 kg/an
Cadmium	0,1 kg/an
Nickel	1,3 kg/an

Lexique et principales sources d'émissions des différents polluants cités :

Les effets sur la santé des polluants cités sont précisés dans les pages d'information dont les liens sont disponibles ci-dessous.

Ammoniac : « L'ammoniac (NH₃) est un composé chimique émis par les déjections des animaux et les engrais azotés utilisés pour la fertilisation des cultures. Son dépôt excessif en milieu naturel peut conduire à l'acidification et à l'eutrophisation des milieux. De plus, il peut se recombinaison dans l'atmosphère avec des oxydes d'azote et de soufre pour former des particules fines (PM_{2,5}). »

Source et infos complémentaires : <https://expertises.ademe.fr/professionnels/entreprises/reduire-impacts/reduire-emissions-polluants/emissions-dammoniac-nh3>

Méthane : « Ces émissions de méthane seraient pour environ 60% d'origine anthropique et pour 40% d'origine naturelle (zones humides, dégel du permafrost libérant des hydrates de méthane, etc.). Plus de 60% des émissions liées aux activités humaines sont elles-mêmes imputées à l'agriculture et au traitement de déchets. L'élevage de ruminants (éruccations des ruminants, fermentation des fumiers) et la culture du riz basée sur l'inondation de parcelles sont des activités particulièrement émissives de méthane. Environ 30% des émissions anthropiques de méthane proviendraient par ailleurs de l'exploitation et du transport d'énergies fossiles. Les 10% d'émissions anthropiques restantes seraient dues à la combustion de biomasse et de biocarburants (essentiellement à la combustion du bois). »

Source et infos complémentaires : <https://www.connaissancedesenergies.org/questions-et-reponses-energies/gaz-effet-de-serre-dou-proviennent-les-emissions-de-methane>

Oxyde nitreux aussi appelé protoxyde d'azote : « Le protoxyde d'azote, dont la formule chimique est N₂O, est un composé oxygéné de l'azote qui n'est traditionnellement pas inclus parmi les oxydes d'azote (NO_x) au niveau des inventaires de rejet. Le protoxyde d'azote est aussi connu sous le nom d'oxyde nitreux. [...] Une des sources majeures d'émissions de N₂O est liée aux phénomènes de nitrification/dénitrification dans les sols cultivés en lien avec l'utilisation d'engrais azotés minéraux et la gestion des déjections animales. D'autres sources importantes ont été identifiées telles que certains procédés industriels (fabrication de glyoxal, d'acides adipique, glyoxylique et nitrique) et certains équipements de combustion (stationnaires et mobiles). Depuis 1990, on observe une baisse d'environ 35 % des émissions de protoxyde d'azote due à la **mise en œuvre d'un contrôle des émissions par le secteur de l'industrie chimique**. Bien que marginale, la part attribuée au trafic routier est, elle, en forte hausse du fait de la généralisation des pots catalytiques sur les voitures. »

Source et infos complémentaires : <https://expertises.ademe.fr/professionnels/entreprises/reduire-impacts/reduire-emissions-polluants/dossier/protoxyde-dazote-n2o/definition-sources-demissions-impacts-protoxyde-dazote>

Particules PM10 et PM 2.5 : « Les particules constituent un ensemble très hétérogène du fait de la diversité de leur composition chimique, de leur état (solide ou liquide) et de leur taille (caractérisée notamment par leur diamètre). Elles se distinguent d'ailleurs en fonction de leur taille :

- les particules totales en suspension (appelées PTS ou TSP pour Total Suspended Particulates), qui regroupent l'ensemble des particules quelle que soit leur taille ;
- les PM10, dont le diamètre est inférieur à 10 µm (micromètres) ;
- les PM2,5, dont le diamètre est inférieur à 2,5 µm. Ces dernières sont nommées particules fines et incluent les particules ultrafines de diamètre inférieur à 0,1 µm, qui relèvent de la problématique des nanoparticules.

Les poussières peuvent être d'origine naturelle (érosion des sols, feux de forêt, etc.) ou anthropique (procédés industriels, combustion, activités agricoles), grosses ou fines, noires (combustion du charbon) ou blanches (cimenteries), issues de sources fixes (cheminées industrielles, chaufferies, bâtiments d'élevage, silos) ou de sources mobiles (circulation automobile, travail du sol). »

Source et infos complémentaires : <https://expertises.ademe.fr/professionnels/entreprises/reduire-impacts/reduire-emissions-polluants/dossier/poussieres-particules/caracteristiques-sources-impacts>

Benzène : « A température ambiante, le benzène se présente sous la forme d'un liquide incolore à l'odeur douce et sucrée. C'est un hydrocarbure aromatique monocyclique provenant de la combustion incomplète de composés riches en carbone. On le produit aujourd'hui en grande quantité en raffinant industriellement du pétrole afin de l'utiliser comme matière première dans la fabrication de substances chimiques. Ce toxique volatil résulte aussi d'activités de combustion (gaz d'échappement du transport routier, tabagisme, chauffage au bois, utilisation de bougies, d'encens, etc.) et le transport routier. Sa tendance à s'évaporer favorise son émission par des produits et matériaux dont il est un composant, parfois sous forme d'impuretés : essence, matériaux de construction, etc. »

Source et infos complémentaires : <https://www.cancer-environnement.fr/fiches/expositions-environnementales/benzene/>

Benzo(a)pyrène : « Le benzopyrène ou benzo[a]pyrène, C₂₀H₁₂, est un composé de la famille des hydrocarbures aromatiques polycycliques [...] Les benzopyrènes sont produits par combustion incomplète de composés aromatiques.

- dans les barbecues, où le benzopyrène est produit par combustion incomplète des graisses animales au contact des flammes de charbon de bois. Les concentrations peuvent atteindre 10 µg/kg de viande. Un steak grillé peut ainsi contenir, en benzopyrène, l'équivalent de 600 cigarettes.
- dans les gaz d'échappement des moteurs Diesel en cas de combustion insuffisante. La taille des molécules de benzopyrène n'est pas suffisante pour permettre leur piégeage par les filtres à particules.
- une cigarette de tabac produit de 18 à 50 ng de benzopyrène.
- dans les vapeurs de goudrons
- le chauffage au bois, émetteur largement majoritaire d'hydrocarbures aromatiques polycycliques dans l'atmosphère en France métropolitaine, et les brûlages de déchets verts, sont aussi des sources de benzopyrène à prendre en compte. »

Source et infos complémentaires : <https://www.techno-science.net/glossaire-definition/Benzopyrene.html>

Plomb : « Le plomb reste présent dans l'air du fait principalement d'émissions industrielles (fonderies primaires et de recyclage, métallurgie, combustion du charbon, incinération des déchets ...).

Depuis une trentaine d'années, on observe une diminution importante des émissions de plomb dans l'air liée à l'abandon progressif de l'essence plombée puis à la suppression de l'utilisation de plomb tétraéthyle dans les essences depuis le 1er janvier 2000. De nombreuses mesures prises par le ministère chargé de l'environnement ont renforcé les normes d'émission de différents types d'industries et ont également conduit à diminuer les rejets de plomb dans l'atmosphère. »

Source et infos complémentaires : <https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/batiments/article/sources-d-exposition-au-plomb>

Les composés organiques volatils : « *Les composés organiques volatils (ou COV) se caractérisent par leur grande volatilité et se répandent aisément dans l'atmosphère, des ateliers et des bureaux, entraînant ainsi des impacts directs et indirects sur les êtres vivants et l'environnement. [...] Les composés organiques volatils sont utilisés dans de nombreux procédés, essentiellement en qualité de solvant, dégraissant, dissolvant, agent de nettoyage, disperser, conservateur, agent de synthèse, etc. Ils concernent une vingtaine de secteurs d'activités identifiés par le CITEPA, dans les domaines de la métallurgie, l'imprimerie, la mécanique, la plasturgie, la construction automobile, l'agroalimentaire, le textile, le bâtiment, la pharmacie, la chimie, etc. »*

Source et infos complémentaires : <https://expertises.ademe.fr/professionnels/entreprises/reduire-impacts/reduire-emissions-polluants/dossier/composes-organiques-volatils-cov/definition-sources-de-mission-impacts>